

Dossiers
d'actualité

Femmes
d'officier

MARA

Vie
de l'Association

ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Communiquer avec les élus

La cyberdéfense

La route de la soie



<http://www.anocr.com>



LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, COMMÉMORATION MAJEURE DE L'ANNÉE 2018

Des représentants de tous les pays belligérants seront invités ce 11 novembre 2018 par le chef de l'Etat pour célébrer le centième anniversaire de la fin de la Première guerre mondiale.

La mission du Centenaire qui commémore la Première guerre mondiale depuis 2014 avait déjà fait savoir qu'une telle cérémonie de commémoration internationale serait organisée. «Une séquence bilatérale sera également organisée avec l'Allemagne», précise la mission. Celle-ci évoque aussi «une itinérance mémorielle et politique sur-le-champ de bataille». Le chef de l'Etat devrait sillonner l'ensemble des départements français qui ont connu des combats entre 1914 et 1918.

Si le traité de Brest-Litovsk a permis à l'Allemagne, en provoquant la reddition de la Russie, de concentrer son armée sur le front de l'Ouest, les offensives allemandes de juin et juillet 1918 ont été un échec et le renfort des alliés Américains et Britanniques lui sera fatal. Dès le mois d'août 1918 débute une offensive franco-britannique qui ne s'arrêtera plus. Dans ses mémoires, le général en chef des armées allemandes, Erich Ludendorff parle de la date du 8 août comme d'un «jour de deuil de l'armée allemande» : il sait à ce moment-là que la guerre est perdue pour de bon. Dès le début de l'automne, les armistices des fronts orientaux, le 29 septembre 1918 pour la Bulgarie, le 30 octobre 1918 pour l'empire ottoman et le 3 novembre pour l'Autriche-Hongrie, auront de lourdes conséquences. Ils contribuent à la défaite de l'Allemagne et provoquent la chute de trois empires.

Le 11 novembre 1918, le texte est signé dans le «Wagon de l'Armistice». Cette voiture de chemin de fer, réquisitionné par l'armée en septembre 1918 et transformé en bureau, stationnait dans un lieu isolé mais néanmoins pas trop loin de la gare de Rethondes : une clairière de la forêt de Compiègne. Le maréchal Foch, généralissime des armées alliées et le général Weygand y reçoivent une délégation allemande envoyée par la toute récente république de Weimar. C'est à son poste de commandement que les parlementaires viendraient donc se présenter à lui. La solitude du lieu assurera le calme, le silence, l'isolement, le respect de l'adversaire...

Signé le 11 novembre 1918, à 5h15 du matin, dans un wagon transformé en bureau de commandement

du chef des armées alliées Ferdinand Foch et stationné dans la clairière de Rethondes en forêt de Compiègne, l'Armistice prend effet sur le front à 11 heures du matin... pour une durée de 36 jours renouvelée trois fois. Il est signé de la main des plénipotentiaires allemands. Ces derniers sont des agents diplomatiques de l'Allemagne auquel leur pays a confié les pleins pouvoirs. À partir de là, il n'y a plus d'échappatoire pour l'Allemagne, dont le ministre d'Etat est expressément chargé de signer au plus vite l'armistice. L'Armistice de 1918 n'est, cela dit, pas une capitulation en tant que telle. Il a en effet été signé dans l'attente d'un traité de paix définitif.

Les signataires alliés sont : Le maréchal Foch, commandant suprême des forces alliées ; l'Amiral Wemyss, représentant britannique ; le Général Weygand. Et du côté allemand : Le représentant plénipotentiaire est civil. Il s'agit de Mathias Erzberger, représentant du gouvernement allemand



« L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)

Le mot du Président

Mes chers camarades

Comme toutes les rentrées celle-ci recèle son lot de leçons, de nouveautés et de défis. De l'an dernier nous retiendrons que les retraités que nous sommes ont été assez mal traités entre hausse de la CSG et coup de rabot sur les pensions.

Cela montre s'il en était besoin la piètre considération dans laquelle nous tiennent nos gouvernants, car c'est notre population qui a été ainsi particulièrement ciblée depuis quelques années déjà.

Les négociations sur le système de retraite futur sont engagées désormais, il nous faudra, là encore, faire entendre notre voix car de tels changements sont souvent lourds de menaces pour une population dont la mission au sein de l'Etat est très particulière, même si notre société doit s'adapter aux évolutions des temps nouveaux. Employons-nous donc toujours davantage à mieux nous faire entendre.

Concernant la vie de nos armées, il semble bien que la promesse d'augmentation du budget soit respectée, mais la question se pose avant tout de l'emploi de nos forces dont le CEMA demande que leurs engagements multiples soient nettement réévalués à la baisse.

Cela ne peut se faire sans que notre politique étrangère ne soit au préalable redéfinie dans un environnement politique mondial extraordinairement mouvant et instable.

Et puis se profile une très importante échéance électorale : les élections européennes qui, intervenant deux ans après notre élection présidentielle, risquent de jouer un double rôle : jugement de l'action du PR en général et choix politique dans les enjeux européens.

La défense de l'Europe ou plutôt la sécurité en Europe seront au centre des débats.

Il ne faut pas, me semble-t-il, se tromper de combat mais chacun doit veiller à hiérarchiser son choix. Enfin, notre bulletin va connaître un changement important avec le départ de notre rédacteur en chef, le Lieutenant-colonel Jacques DUPRE, qui l'a porté avec un très grand dévouement et une efficacité reconnue à un niveau de qualité que vous vous plaisez souvent à souligner.

Je le remercie très chaleureusement en votre nom pour tout cela mais aussi pour avoir mis ses grandes qualités personnelles au service du bien commun. Bon vent rédac'chef et restez longtemps auprès de nous.

C'est désormais le Commissaire général Nicolas POLINI qui assurera cette fonction essentielle pour la vie de notre association avec l'aide de Nathalie Charbonnel au sein d'un groupe éditorial de qualité que vous connaissez tous.

Bon vent à tous.

VA (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

Sommaire

Octobre 2018

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

COMMUNIQUER AVEC LES ÉLUS

LA CYBERDÉFENSE

LA ROUTE DE LA SOIE

L'AMI BIDASSE

HÔPITAL SILENCE !

HUMOUR

AGIR - ANOPEX

FEMMES D'OFFICIER

À PRÉPARER AU MIEUX POUR CELLE QUI RESTERA

MARA

BIBLIOGRAPHIE

VIE DES GROUPEMENTS

NECROLOGIE

3^e DE COUVERTURE

Lettre du général DARY président du Comité National d'Entente

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletinanocr@orange.fr

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers
Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 1007)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : bulletinanocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.com

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet,
Daniel Valery, Bernard de Bressy, François Chauvat,
Jean-Paul Ameilhaud, Bruno Britsch, Thierry Llorca
Impression : Lavauzelle Graphic
Dépôt légal : Octobre 2018 - ISSN 0762.01 01
Commission paritaire : 0521 G 88248



COMMUNIQUER AVEC LES ÉLUS

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion de l'Amiral, la rédaction exhorte les membres de l'ANOCR à entretenir une communication directe et confiante avec les élus. Deux officiers généraux sont ainsi délégués auprès du Sénat et de l'Assemblée Nationale à cet effet. En vue de la dernière élection présidentielle, un memento a même été inséré dans le bulletin. Cette communication est d'autant plus nécessaire que certains élus découvrent les complexités du monde militaire en entrant au Parlement.

A l'attention de son député (Haut Rhin), Mr Olivier Becht, et à sa demande, le Général de Corps d'armée (2s) Jacques Neuville, a rédigé, après concertation avec son réseau personnel dont plusieurs membres de l'ANOCR, une note relative au projet de LPM. Même si l'on peut ne pas toujours partager l'optimisme très relatif du Général, en particulier pour ce qui est du devenir de l'Artillerie, ce document, qu'il nous a aimablement autorisés à publier dans le bulletin, est un exemple de ce que les militaires ayant quitté le service actif peuvent encore apporter à la Nation, en l'occurrence à ses représentants élus.

Dans la perspective des élections européennes la nécessaire poursuite de l'effort de défense doit être pour nous une nouvelle opportunité de placer la Défense dans le débat d'idées, tant sur les plans européen et national qu'au niveau local.

La Rédaction

LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2019-2025

Par le Général de Corps d'armée (2s) Jacques NEUVILLE

A la veille de cette loi, et encore pour longtemps, nos armées étaient à bout de souffle, aussi bien les personnels que les matériels.

La Revue stratégique, présentée en octobre dernier, relate l'environnement stratégique instable et incertain dans lequel nous sommes, marqué par la persistance de la menace terroriste, par des stratégies de puissance plus affirmées, par des conflits plus durs, des adversaires mieux équipés et l'émergence de nouveaux défis notamment numériques.

La loi de programmation militaire propose un modèle d'armée complet doté d'une double ambition à l'horizon 2030, donc à moyen terme :

– remonter en puissance en donnant à nos armées les moyens de remplir leurs missions ;

– préparer l'avenir et contribuer à construire l'Europe de la défense.

La loi de programmation militaire sur sept ans (c'était habituellement sur cinq ans) relance l'effort de défense, les crédits budgétaires en nette hausse devraient couvrir des besoins à hauteur de 295 milliards d'euros.

LES POINTS POSITIFS

1. Un effort financier indéniable

Des besoins de 295 milliards d'euros couverts de manière ferme jusqu'en 2023 (198 milliards d'euros sur cinq ans) à condition que les budgets soient exécutés à l'euro près chaque année et

qu'ils ne soient pas remis en cause par Bercy et que l'actualisation de cette loi de programmation militaire, qui doit être réalisée en 2021 ne la remette en cause si la situation macro-économique se détériore ou si la croissance n'est pas au rendez-vous. Il convient de rappeler qu'aucune loi de programmation militaire ne fut respectée jusqu'ici.

Pour réaliser cette remontée en puissance le budget augmentera de 1,7 milliards d'euros par an entre 2019 et 2022, puis de 3 milliards d'euros à partir de 2023. Au total les ressources des armées augmenteront de près du quart (+23 %) sur la période 2019-2023 par rapport à 2014-2018. Ces crédits budgétaires supplémentaires permettront notamment la création de 3 000 postes civils et militaires (dans le domaine du renseignement et de la cyberdéfense) + 3 000 postes créés en 2024 et 2025 dans les mêmes domaines.

2. La modernisation de nos équipements

Elle sera accélérée notamment pour **l'armée de terre**, pour certains programmes comme le programme SCORPION. À l'horizon 2025, la moitié des véhicules du segment médian aura été livré :

– 936 GRIFFON, véhicules multi-rôles qui devraient remplacer progressivement nos véhicules de l'avant blindés à bout de souffle, pour atteindre 1872 exemplaires en 2030.

– 150 engins blindés de reconnaissance et de combat JAGUAR pour remplacer nos AMX-10 RC et nos ERC90 qui sont, eux aussi, à bout de souffle, pour atteindre 300 exemplaires en 2030.

– 122 chars de combat lourds Leclerc rénovés.

– 489 blindés multi-rôle légers.

– 93 000 fusils d'assaut livré d'ici à 2025, contre 60 000 précédemment.

– Les missiles de moyenne portée, successeurs du MILAN passeront d'une cible de 1550 à 1950 missiles livrés en 2025.

Pour la marine

– Le programme de pétrolier ravitailleur réalisé en coopération avec l'Italie, dont la cible a été portée de trois à quatre (les deux premiers seront livrés en 2025).

– La cible des patrouilleurs a été augmentée (19 bâtiments).

– La rénovation des avions de patrouille maritime ATL2 sera portée de 15 à 18 appareils, tous livrés avant 2025 pour faire face à la menace sous-marine.

– 4 sous-marins d'attaque BARRACUDA, les trois dernières FREMM, les deux premiers FTI (frégates de taille intermédiaire), trois frégates légères Lafayette rénovées.





Pour l'armée de l'air, notamment :

- La livraison de 12 avions ravitailleurs et de transport stratégique livrés d'ici 2023 pour remplacer les KC 135 à bout de souffle et empêcher ainsi un « trou capacitaire ».
- 6 drones REAPER armés.
- 28 RAFALE, mais après ceux livrés à l'export et 55 mirages 2 000 rénovés.
- La capacité de renseignements aéroportée sera renforcée avec la livraison d'un deuxième avion léger de surveillance et de reconnaissance et une cible de huit avions à l'horizon 2030.

3. Un effort important pour l'entretien programmé des matériels (EPM)

Qui doit permettre de relever la disponibilité technique opérationnelle (DTO) des équipements (22 milliards d'euros sur la période 2019-2023 auxquels il faut ajouter 13 milliards d'euros sur la période 2024-2025). Cela représente un effort financier de plus de 1 milliard d'euros en moyenne annuelle par rapport à la loi de programmation militaire précédente.

C'est préférable d'élever le niveau de la disponibilité technique opérationnelle que d'acquérir de nouveaux matériels à condition que la réforme de l'organisation du maintien en condition opération-

nelle MCO, notamment aéronautique, porte rapidement ses fruits.

Sinon les armées, engagées en opérations extérieures OPEX devront faire face à une surchauffe de leurs moyens à l'image de l'armée de l'air.

4. Une loi de programmation militaire « à hauteur d'homme »

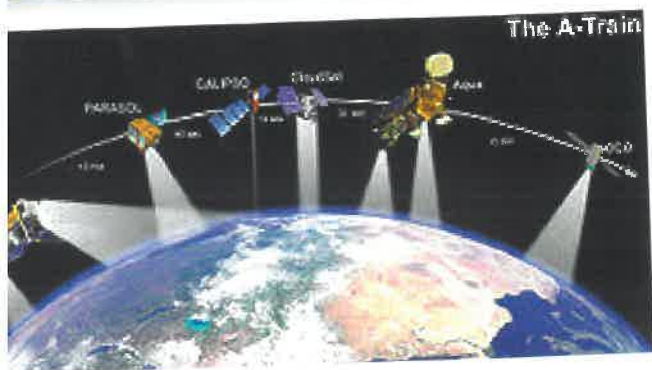
- la solde des soldats sera portée de 11,2 à 12,7 milliards d'euros sur la période 2019-2023 (63,7 milliards d'euros sur la période).
- 530 millions d'euros pour le « plan famille » pour 2019/2025 dont 300 millions d'euros sont déjà planifiés sur la période 2018-2022.
- 3,8 milliards d'euros par an en moyenne consacrés aux dépenses de fonctionnement et d'activités entre 2019-2023 (19 milliards d'euros)

La loi de programmation militaire « à hauteur d'homme » prévoit également l'amélioration des conditions d'exercice du métier des armes. Ainsi les nouveaux treillis F3 seront distribués dès 2018 et 100 % du personnel en OPEX en seront équipés d'ici 2020. Concernant les gilets pare-balles de nouvelle génération, ils équiperont toute la force opérationnelle terrestre (FOT) de 77 000 hommes d'ici à 2024 et les réservistes opérationnels dès 2019.

5. L'émergence d'une autonomie stratégique européenne :

Par exemple :

- Cyberespace : 1,6 milliard d'euros consacrés à la lutte dans le cyberespace et 1000 cyber combattants d'ici 2025.
- Renseignement : 1500 nouveaux postes ainsi que 4,6 milliards d'euros d'investissements pour les équipements (satellites, drones, avions de guerre électronique).



le quinquennat du président Emmanuel Macron. 1,7 milliard d'euros jusqu'en 2022, puis 3 milliards d'euros à partir de 2023 pour atteindre les 2 % du PIB en 2025.

Donc cela veut dire qu'il faut verrouiller les commandes pour 2023 - 2024 - 2025 pour s'assurer qu'elles ne soient pas annulées si l'effort budgétaire de plus de trois milliards d'euros n'était pas réalisé en 2023.

Prudence également car l'intégration du coût des opérations OPEX/OPINT dans le budget des armées, alors que jusque-là, on piochait dans le fond d'urgence inter ministériel pour payer le surcoût lié aux opérations extérieures. Il faudra désormais assumer. Ce budget OPEX/OPINT est généralement sous-estimé, il présente un caractère imprévisible et fluctuant. Si ce coût dépasse ce qui a été prévu, ce sont les crédits d'équipements qui pourraient en pâtir.

Il faudra aussi absorber **l'effort consacré au nucléaire**. Il est prévu de renouveler l'arsenal nucléaire dans ses deux composantes. Des travaux très coûteux puisqu'il est question de passer de 3,9 milliards d'euros par an à 6 milliards d'euros d'ici 2025 (3,9 par an pendant 5 années ce qui donne 19,5 milliards d'euros + 6 milliards d'euros en 2024 et 6 milliards en 2025 soit 31,5 milliards d'euros sur la période).

Passer de 3,9 à 6 milliards d'euros par an consomme la totalité des 25,5 milliards d'euros d'augmentation sur la période voir plus, ce qui risque une fois de plus de briser l'équilibre au détriment des forces conventionnelles.

En résumé

– un tuilage équivoque entre l'augmentation des budgets en deux séquences (2019 - 2023 et 2024 - 2025) et le mandat présidentiel actuel et son éventuel

– Espace : livraison des deux satellites d'observation, de deux satellites de télécommunications, et d'un satellite d'écoute.

– Coopération internationale : augmenter de 20 000 à 30 000 militaires d'armées partenaires formés par nos armées en Afrique, et proposer aux partenaires européens de participer à cet effort de formation.

6. Innover pour faire face aux défis futurs :

Plus de crédits pour la recherche, pour le renouvellement de nos grands programmes d'armement, le char futur avec les Allemands, le remplaçant du porte-avions Charles-de-Gaulle à l'horizon 2040, le successeur du RARALE l'avion de combat futur.

Citons :

– recherche-développement (R&D), le budget consacré aux études et à l'innovation passe de 730 millions d'euros à 1 milliard d'euros dès 2022.

– 1,8 milliard d'euros par an en moyenne pour la préparation des nouveaux programmes.

– Les 14 chantiers de la modernisation du ministère, notamment le maintien en condition opérationnelle, la numérisation, l'organisation centrale et territoriale du ministère, les soutiens.

Les points négatifs

La prudence est de mise car l'essentiel

Dossiers d'actualité

successeur (2022-2027) et rien n'est moins sur qu'on s'en tiendra aux promesses prises en 2018 en matière de dépenses militaires.

– Ne pas confondre études et commandes. Les études seront lancées notamment pour le prochain missile nucléaire aéroporté, sur le système de combat aérien du futur, sur le char du futur, sur le porte-avions futur. Mais les commandes suivront-elles ?

– Plus d'argent mais plus de dépenses. En effet les sommes consacrées à la dissuasion entre 2019 et 2025, le renouvellement des deux composantes seront perdues pour la régénération des forces conventionnelles.

Par ailleurs, puisque le ministère des armées prendra progressivement en charge l'intégrité du coût des opérations extérieures, jusqu'ici partiellement financé par les autres ministères, cet effort coûtera 1,1 milliard d'euros en 2020 et jusqu'en 2023, contre 450 millions d'euros en 2017, 650 millions d'euros en 2018 et 850 millions d'euros en 2019. Donc moins de crédits pour équiper et solder.

– Les livraisons et les prolongations. L'expérience montre qu'il faut compter avec des glissements dans les programmes et des retards dans les livraisons. Donc les armées sont condamnées à des prolongations de vie des matériels âgés, entraînant des surcoûts de MCO.

– Il faudra veiller aux promesses non tenues, cela a été le cas lors des précédentes lois de programmation militaire et il faudra être vigilant et surveiller la bonne exécution de cette loi de programmation militaire.

On peut toutefois affirmer que l'armée de terre est plutôt satisfaite, la marine un peu moins et l'armée de

L'air devra encore attendre au-delà de 2030 pour obtenir la satisfaction de ses besoins.

Enfin, quelques réflexions sur le **service national universel** obligatoire qui empoisonne le débat actuellement tant il est flou !

Le rapport commandé par le premier ministre en septembre dernier fait état de trois scénarios possibles :

- un mois de service national avec une formation militaire de base, de l'éducation civique et citoyenne et des activités sportives « de cohésion »

- un mois découpé en cinq journées de la citoyenneté et trois semaines dont le contenu reste à préciser,

- un parcours à réaliser entre l'âge de 16 ans et 20 ans, de trois mois en collaboration avec les établissements scolaires, encadrés par des militaires, des professeurs et des éducateurs sportifs, avec hébergement, sans hébergement ou une formule mixte.

Mais cela suscite des questions, où héberger ces jeunes ? Les places d'internat sont disponibles l'été, mais il faut mobiliser les enseignants l'été, des personnels d'entretien, et surtout des crédits car le retour du service national coûterait entre 2,4 et 3,1 milliards d'euros par an et trois à 5,4 milliards d'euros à investir dans les centres d'hébergement. Une expérimentation pourrait être lancée à l'horizon 2020.

En ce qui concerne la garde nationale aucun financement n'est prévu pour les équipements (sauf 93 000 fusils et les gilets pare-balles, mais on n'en parle pas, mais rien n'est évoqué pour les poste radio ni pour les équipements de terrain).



LA CYBERDÉFENSE

Par le GCA Gérard LAPPREND, ancien DGSIC

Je pense que sa requête pour l'illustration peut être aisément prise en compte !

L'espace numérique ou cyberspace est devenu un champ de confrontation

Le cyberspace¹ s'est développé très rapidement et a créé une dépendance au numérique de nos sociétés. A l'image de l'espace exo-atmosphérique, la garantie de l'accès et du libre usage du cyberspace sont des enjeux de souveraineté nationale.

Le cyberspace apparaît aujourd'hui comme le champ d'expression des rivalités de puissance. Il n'est pas seulement un domaine où s'expriment les politiques des états, mais aussi un milieu où des entreprises privées défendent leurs intérêts, où des organisations non-gouvernementales soutiennent leurs causes et où des réseaux criminels se livrent à toutes sortes de trafics. De la même façon que dans les espaces physiques, des organisations et des états préparent dans l'espace numérique des actes terroristes, désinforment, leurrent, volent, voire détruisent. Depuis un usage ponctuel pour causer du tort à nos intérêts jusqu'à l'attaque combinée à une opération aéroterrestre, nos adversaires ont l'embaras du choix pour réaliser une pression à tous les stades de développement d'une crise.

Le cyberspace est devenu un champ de confrontation C'est aujourd'hui une évi-

dence tant les exemples sont nombreux et connus : cyberattaque STUXNET en 2011, révélations d'Edouard Snowden en 2013 sur la surveillance de masse pratiquée par la NSA, Wanacry plus récemment ransomware qui a paralysé des centaines de systèmes d'information attribué par plusieurs états à la Corée du Nord ou encore le piratage dont a été victime British Airways en ce mois d'aout 2018. Il est aussi est un domaine d'innovation constante et en adaptation continue.

Les attaques se multiplient et il n'est souvent pas nécessaire de recourir à des actions très sophistiquées pour atteindre l'effet recherché. D'autant plus que le cyber-mercenariat tend à se développer et que la prolifération des armes numériques s'accélère. Aujourd'hui, il est simple d'obtenir sur internet des outils d'attaque performants. L'écosystème des cybercriminels et des sociétés de sécurité privées s'est structuré, offrant ainsi les services et les moyens pour réaliser l'ensemble du processus d'une cyberattaque. De l'achat d'une vulnérabilité, à un outil clés-en-main en passant par l'achat d'une zone d'hébergement dans un paradis numérique, ou encore d'un réseau de machines compromis, tout est aujourd'hui « disponible sur étagère ».

(1) Le cyberspace est un milieu artificiel. Il se matérialise par trois couches : une couche physique (serveur, réseaux, terminaux), une couche logique (logiciel, automates, systèmes d'exploitation ou OS) et une couche cognitive (les données, les informations, les liens sociaux).



L'arrivée de monnaies virtuelles a permis de faire exploser ces achats démarqués et de rendre ainsi plus complexe l'attribution des attaques.

Bien évidemment les armées n'échappent pas à cette dépendance au numérique. La multiplication des systèmes d'information opérationnels ou de fonctionnement, leurs interconnexions et connexion entre systèmes d'arme apportent un gain opérationnel évident mais en parallèle introduisent des vulnérabilités certaines. Au même titre que pour les espaces terrestre, maritime, aérien et spatial, les forces armées de notre pays doivent tenir leur place et leur rôle dans ce nouvel espace de confrontation : être en mesure de s'y déployer en sécurité et être en mesure d'agir. Le cyber se retrouve être intrinsèquement lié à la sécurité des forces et s'intègre dans les travaux de planification jusqu'à la production d'effets venant compléter les moyens conventionnels d'action.

L'organisation du MINARM et les moyens pour répondre à ces défis

Se protéger, mener des actions défensives ou offensives nécessitent des moyens dont l'ampleur doit être accrue du fait de la croissance du volume des données numériques et des techniques et outils à la disposition des attaquants. La nouvelle loi de programmation militaire, en prévoyant le triplement du budget d'investissement cyber, illustre le caractère stratégique du cyberspace et doit permettre au ComCyber (commandement CYBER) d'être à la hauteur de l'enjeu que représente le cyberspace.

La cyberdéfense militaire est née en France en 2011, avec la création du poste d'officier général de cyberdéfense, dans la suite logique de la création de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

Le Livre blanc de 2013 a posé les bases d'une doctrine nationale qui combine un fort renforcement de notre résilience et de notre protection face aux attaques avec une capacité progressive de réponse, s'autorisant à recourir aux moyens coercitifs du ministère des armées, tant dans les champs physiques traditionnels que dans l'espace numérique.

La loi de programmation militaire (LPM) adoptée en 2013 avait déjà lancé de nombreux projets en matière de cyber défense. La nouvelle LPM intensifie ces efforts en prévoyant d'affecter au domaine numérique des ressources financières en hausse sensible. Elle prévoit qu'entre 2019 et 2025, les armées consacreront 1,6 milliard à la lutte dans l'espace numérique. Et que d'ici 2025, le Ministère des Armées comptera 4000 cyber combattants soit un millier de plus qu'aujourd'hui. Ces moyens nouveaux vont permettre de renforcer trois missions essentielles: la surveillance des réseaux, l'attribution des attaques et l'intervention.

D'un point de vue technique il s'agit d'industrialiser les moyens de détection et de supervision afin de générer une « hypervision » au niveau du centre d'analyse en lutte informatique défensive (CaALID) par la mise en place d'une convergence des informations récoltées par l'ensemble des sondes mises en place sur le réseau des armées. À court terme, ces systèmes seront plus réactifs car davantage automatisés et rendus « apprenant » par l'emploi d'intelligence artificielle. L'enjeu de la mise en place de ces systèmes de détection et d'alerte est de pouvoir coordonner, en temps réel, la réponse à d'éventuels incidents sur l'ensemble des systèmes du ministère des Armées.

D'un point de vue organisationnel l'année 2017 a vu la création du COMCYBER poste tenu actuellement par le général Olivier Bonnet de Paillerets à l'état-major des armées. Il est responsable de la protection des systèmes d'information placés sous la responsabilité du chef d'état-major des armées (CEMA), de la conduite de la défense des systèmes d'information du ministère des armées (à l'exclusion de ceux de la DGSE et de la DRSD), et enfin, pour le pilier action, de la conception, de la planification et de la conduite des opérations militaires de cyberdéfense sous l'autorité du sous-chef d'état-major chargé des opérations. À ce triptyque opérationnel, s'ajoute un quatrième pilier : préparer l'avenir du domaine, c'est-à-dire déterminer les filières de ressources humaines, l'entraînement, la formation, et les besoins et capacités en équipement. (2)

Le COMCYBER dispose d'une structure fluide de planification, d'anticipation de la menace, et de commandement des opérations, organisée autour d'un état-major composé d'une équipe resserrée d'experts. Il s'appuie en outre sur une vingtaine d'unités spécialisées rattachées aux armées et organismes interarmées, rassemblant aujourd'hui environ 3 000 combattants numériques, ainsi que sur les membres de la réserve de cyber-



défense, dont la cible pour 2019 est de 4 400 réservistes. Le Centre opérationnel (CO) de cyberdéfense, commande et contrôle l'ensemble des actions conduites par le ministère des armées dans l'espace numérique, en liaison permanente avec le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO). La posture permanente de cyberdéfense permet de lutter, 24 heures sur 24, contre les attaques informatiques sur les systèmes d'information du ministère, mais aussi contre celles visant à désinformer ou discréditer l'action des forces armées en opérations extérieures. L'action numérique enrichit la palette des options possibles à la disposition de l'État. La complémentarité des trois piliers de la cyberdéfense est nécessaire à la cohérence et à l'efficacité opérationnelle du combat numérique.

Les coopérations possibles dans le domaine

Ainsi que le déclarait M^{me} Parly lors du FIC 2018 :

« Dans un cybercombat qui se joue des frontières, le ministère des armées sait qu'il doit agir avec ses alliés ».

Le développement des relations du ministère à l'international poursuit plusieurs objectifs :

- établir des relations de très grande confiance avec nos alliés les plus proches possédant des capacités en la matière afin de pouvoir opérer ensemble au bénéfice direct du succès des opérations en cours ou en préparation. Les membres de l'OTAN et les pays de l'UE disposant d'importantes capacités dans le domaine cyber sont ainsi des partenaires privilégiés ;
- promouvoir le développement de la cyberdéfense au sein de l'OTAN et de l'UE en le faisant reconnaître comme un domaine à part entière, au côté

Dossiers d'actualité

des autres milieux terrestre, maritime, aérien et spatial avec tout ce qui en résulte en terme de doctrine et de processus militaires ;

– développer des relations nourries avec un cercle plus large d'acteurs permettant de mieux anticiper les évolutions de la menace, partager des alertes, des informations utiles et s'entraider dans le traitement des incidents et des attaques ;

– entretenir un dialogue avec toutes les partenaires qui peuvent peser sur les évolutions du cyberspace,

Avec les grands alliés, les enjeux opérationnels constituent un levier fort pour une coopération accrue en matière de Cyber par la recherche d'effets tangibles et par l'échange de renseignements à des fins d'actions.

Dans cet esprit et afin de créer une communauté militaire de Cyberdéfense entre les nations engagées dans les mêmes coalitions, la France a pris l'initiative de créer un colloque étatique annuel tournant entre les nations consacré au Combat Numérique, et de créer en concertation étroite avec les Britanniques le Forum des CyberCommander.

Les échanges sur le cyber permettent de renforcer l'action menée en coalition, de préparer l'avenir mais également d'approfondir notre relation de défense

compte-tenu de l'aspect très souverain du domaine. Ces relations approfondies offrent l'occasion de présenter le modèle organisationnel français, le pôle d'excellence national et de promouvoir l'expertise et les savoir-faire français dans ce domaine.

Ces coopérations sont importantes mais du fait de la souveraineté du domaine elles peuvent être parfois ambiguës... Les révélations d'Edouard Snowden dans ce domaine montrent que la notion de partenaires de confiance peut parfois se heurter à celle de souveraineté...

Le cyberspace est un champ de confrontation. Combinées à des opérations plus classiques (aéro-terrestre, aérienne ou maritime) des opérations cyber peuvent permettre d'inverser le rapport de forces. La défense française a pris conscience des défis à relever en 2008 en même temps que la plupart des nations européennes. Depuis les armées se sont dotées de moyens en évolution permanente, encore renforcés dans la nouvelle LPM. Dans un milieu où les technologies évoluent très rapidement, où la notion de partenaire de confiance connaît des limites, il convient de ne pas baisser la garde et de continuer sans cesse le développement de cette capacité.



UN RENVERSEMENT GÉOPOLITIQUE : LES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE (2^e partie)

Par Pierre **DANOCRE**

Depuis des millénaires, l'antique route terrestre de la soie, en réalité un réseau de pistes commerciales, permettait à travers l'Asie Centrale d'acheminer des produits divers dans les deux sens, entre la péninsule européenne et l'Empire du Milieu. Au 14^e siècles, après les voyages de Marco POLO et malgré leurs retentissements en Occident, les échanges perdirent progressivement de leur importance. Côté maritime la route de la soie n'a pas connu le même destin, après des expéditions entre 1371 et 1433 partant de Chine vers l'Ouest, l'Empereur rassuré sur la sécurité de l'Empire, fit brûler sa flotte et referma le pays sur lui-même. Evènement renforcé par la succession des grandes découvertes de la fin du 15^e siècle, période au cours de laquelle les relations transatlantiques prirent alors l'avantage sur les échanges vers la Chine

Aujourd'hui pour redonner à ces routes l'attrait et l'intérêt que l'histoire et le temps leurs avaient conférés, le Président chinois XI JINPING décide de lancer un grand projet « une ceinture, une route » (U2CR ou OBOR), c'est sa priorité diplomatique depuis 2013. Dans un premier temps ce projet l'un terrestre et l'autre maritime, concerne plus de 65 pays avec une vocation économique affirmée.

D'après l'agence officielle de presse chinoise Xinghua, ce projet ambitieux a également pour finalité de replacer ce pays « au centre de la scène mondiale », ceci constitue le « nouveau rêve chinois » suivant les déclarations de son président.

QU'EN EST-IL DU PROJET GENERAL ?

Présenté dès Septembre 2013 à ASTANA au KAZAKHSTAN, le projet U2CR en se référant aux paroles du Président XI doit « rendre les liens économiques plus étroits, la coopération mutuelle plus profonde et créer un plus large espace de développement entre les pays eurasiens... innover le mode de coopération et conjointement construire la ceinture et la route économique de la soie ». C'est une grande ambition qui suivant ses déclarations profitera aux personnes et aux Etats situés le long de son tracé. Le projet U2CR coïncide également avec un effacement temporaire des Etats Unis et leur perte d'intérêt vis-à-vis de l'économie mondialisée dont ils avaient pourtant été les grands promoteurs.

Ce projet comprend donc à la fois des itinéraires terrestres et maritimes. Il s'agit aussi d'accroître les liens énergétiques et les autoroutes de l'information. Il s'appuie sur des réseaux ferroviaires et des tracés maritimes, déjà existants dans une large mesure, dont il faut moderniser et développer les infrastructures voire les créer. Dans un second temps un réseau routier tentaculaire doit venir en complément. Tout ceci grâce à l'intervention de la BAII (Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures) dotée d'un capital initial de cent milliards de Dollars avec, dès le départ, un fonds pour U2CR de quarante milliards de Dollars. Les banques des pays participant à cette initiative sont invitées à contribuer à la montée du capital. Le besoin en financement de l'ensemble du projet

Dossiers d'actualité

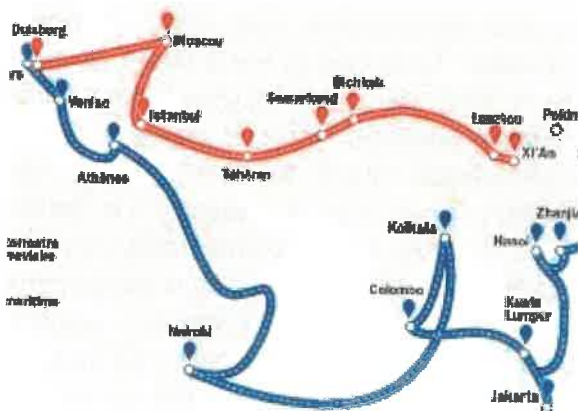
U2CR serait estimé à mille milliards de dollars.

Le nouvel itinéraire couvre 65 pays reliant principalement la Chine et l'Europe à travers l'Asie Centrale, la Russie et le Moyen-Orient. Au plan mondial, il concentre 75 % des réserves connues de l'énergie, concerne 70 % de la population et génère 55 % du PIB.

Pour lancer officiellement ce projet en Mai 2017 s'est tenu à PEKIN sous l'égide du président XI, un forum international réunissant 29 chefs d'Etats, les travaux nécessaires à sa réalisation s'échelonnent au cours des trois prochaines décennies, il s'agit d'une nouvelle ère mondiale de développement et de coopération.

EN QUOI CONSISTE LA ROUTE CONTINENTALE ?

A partir du réseau déjà en service en Chine, sur le continent asiatique et européen, il s'agit de choisir les tracés qui seront éligibles aux fonds de la BAII dont la Chine, la Russie, la France et l'Allemagne constituent, entre autres, les membres fondateurs. Ainsi plusieurs tracés sont créés, en fait trois, afin d'intensifier les échanges entre la Chine, l'Asie centrale et l'Union Européenne soit par la Russie et la Biélorussie ou l'Iran et la Turquie, ainsi qu'entre la Chine le Pakistan et la péninsule indochinoise.



Ces itinéraires, pour la partie en direction de l'Europe, partent en Chine des provinces industrielles côtières et des provinces du Sichuan, du Hubei et du Henan pour se concentrer à Urumqi (Xinjiang) puis ensuite se dirige vers Astana au Kazakhstan. A partir de cette ville, un itinéraire se dirige vers la Turquie puis l'Italie et l'autre vers Kiev ou Moscou puis traverse la Pologne, l'Allemagne et la Belgique (voir la carte).

Le tronçon allant en France (LYON-PARIS) est celui qui vient d'Italie ou par la boucle (Hambourg-Berlin-Strasbourg) pour ensuite rejoindre le tronçon européen principal.

Sur ce dernier tronçon conduisant à l'Europe circulent depuis 2016 des trains de marchandises dans les deux sens, à partir de Yiwu à proximité de la côte est de Chine (Zhejiang) directement vers Londres, Duisbourg (Allemagne) et également vers Lyon. En terme de temps, le gain obtenu est important puisque la durée du trajet voisine 17 à 22 jours alors qu'il faut compter 45 jours par voie maritime avec des tarifs ferroviaires moins élevés et surtout relativement fixes.

Cependant force est de remarquer l'obligation d'utiliser trois trains par trajet, en raison d'un écartement différent de voies entre le tronçon Russie-Kazakhstan et ceux de l'Europe et de la Chine, avec la contrainte supplémentaire de transborder deux fois les conteneurs d'un train à l'autre.

Le mot clé du projet est connectivité, sachant que dès maintenant 1 900 trains circulent par an, avec une cible fixée à 5 000 par la Chine en 2020.

Ce premier grand corridor terrestre, est complété par deux autres corridors. Le premier partira de Kunming (Yunnan) au sud-ouest de la Chine et traversera

la péninsule indochinoise pour arriver à Singapour. La dernière route de l'Ouest démarrera à Kashgar (Xinjiang) pour atteindre le nouveau port de Gwadar au Pakistan.

LA VOIE MARITIME ET SES EXTENSIONS

Cette voie dénommée ceinture maritime partant de Chine correspond à une stratégie nouvelle qui n'est autre que l'inversion du tracé ancien de la « Route des Indes » bien connue d'abord des Portugais puis des Français et des Anglais au 18^e siècle. Ce tracé s'articulait autour de comptoirs, en Méditerranée (Gibraltar-Malte- Chypre-Alexandrie-Suez) puis dans l'océan Indien (Aden-Bombay-Colombo) et enfin en Mer de Chine (Hong-Kong).

La nouvelle ceinture chinoise est en réalité double. Vers l'Ouest, l'Afrique et la Méditerranée, elle s'appuie sur le « collier de perles », nouvelle dénomination modernisée de comptoir. Ces « perles » sont constituées par les ports de pays avec lesquels des «accords de services» ont été passés. La ceinture s'échelonne ensuite vers l'Ouest (Bangladesh- Sri Lanka-Maldives-Mombassa-Djibouti-Port Soudan-Athènes-Venise).

Au départ du tracé, notons aussi la réalisation d'une série d'infrastructures portuaires au niveau du détroit de Malacca, entre la péninsule malaise et l'île indonésienne de Sumatra.

Mais ce qui est moins connu de cette ceinture, c'est qu'elle s'étendra aussi vers l'Est depuis les ports chinois de la mer de Chine Orientale vers les Etats-Unis et l'Amérique du Sud en passant par l'océan Pacifique Nord et Sud.

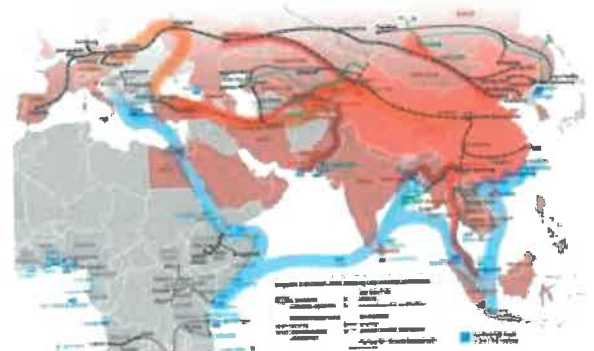
QUELS SONT LES AVANTAGES POUR LA CHINE ?

Ce grand projet est une manifestation de l'importance croissante de la Chine sur la scène internationale dans les domaines politiques, économiques et stratégiques.

Cette ceinture et ces routes, dans le domaine des relations internationales créera des liens et permettra d'abaisser les tensions, puis de susciter un climat de confiance vis-à-vis de la Chine, tout en développant des politiques d'intégration régionale. Ainsi, elle étendra son influence en réalisant la promotion de son modèle de dirigisme économique et politique. Egalement dans ce projet, il faut observer les buts stratégiques permettant à la Chine de faciliter sa recherche et son approvisionnement en ressources naturelles, en un mot de les sécuriser en faisant effort sur l'Afrique et l'Iran.

De plus, ce projet fournira un canal d'investissement à l'étranger pour les entreprises et les capitaux chinois, soit dans la construction d'infrastructures, soit dans les secteurs de la fabrication, du commerce et des services de marchandises. Ceci la positionnera encore plus favorablement pour accéder davantage au marché européen.

Par ailleurs, par le biais d'une stratégie d'ouverture, ce projet réglera d'abord ses problèmes de surproduction



Dossiers d'actualité

et de surcapacité (acières-matériaux de construction) et en même temps stimulera ainsi qu'intégrera encore mieux les régions les moins développées situées à l'Ouest et à l'Est de son vaste territoire (Xinjiang-Tibet-Yunnan)

ET LES INCONVENIENTS POSSIBLES POUR D'AUTRES PAYS ?

L'inquiétude monte du côté des pays de l'ASEAN. Ils estiment que les actions chinoises sont dans la réalité souvent en contradiction avec les intentions déclarées de bonne volonté et de coopération pacifique de Pékin.

Il en est ainsi des dossiers d'arbitrages en mer de Chine méridionale, au sujet de la revendication d'îlots, assurant une souveraineté sur de vastes zones disposant de ressources halieutiques et pétrolières : comment traiter avec la Chine lorsque ce pays conteste les lois internationales et les décisions des instances arbitrales ?

A ce point s'ajoute des déconvenues sur des projets de lignes à grande vitesse en Indonésie et à travers la péninsule indo-chinoise qui tardent à se réaliser et qui n'apporteront pas de bénéfices directs aux citoyens ordinaires des campagnes.

Pour l'Inde qui est très sensible au respect de sa souveraineté terrestre et maritime, cette initiative qui se développe sur ses flancs est (Bangladesh) et ouest (Pakistan) ainsi que dans l'océan Indien, ne peut que lui porter ombrage. Pour y faire face, ce pays s'est lancé dans une politique consistant à tisser dans cette zone de nouveaux accords de coopération.

En ce qui concerne l'Occident, les points de vue divergent. La pénétration facilitée vers l'intérieur de l'Afrique ne peut que conduire l'Europe à réagir. La modernisation des lignes ferroviaires accélèrent

le commerce de biens chinois et de matières premières depuis Mombassa en direction de Nairobi puis de Djibouti vers Addis-Abeba.

Autre point de crispation : la création de la plateforme de Djibouti - une nouvelle perle dans le collier- qui va devenir un des grands ports de conteneurs chinois. Il accueillera des usines de montage susceptibles de contourner les droits de douane de l'Union Européenne. En outre, la vision chinoise de l'Europe visant à distinguer les pays de l'Est de ceux de l'Ouest de l'Europe ne correspond pas à la conception de Bruxelles.

Par ailleurs, sur le trajet terrestre Chine-Europe, il existe actuellement un déséquilibre de l'ordre du tiers entre le fret ferroviaire venant de la Chine et celui qui repart de l'Europe. Il est à souhaiter que ce déséquilibre puisse très vite être comblé dans le cadre de la croissance continue chinoise par le basculement d'une grande partie de sa production vers l'intérieur de son territoire.

Quant aux Etats-Unis, une concurrence trop active en direction de leur environnement proche, constitué par l'Amérique du Sud, est susceptible de générer des tensions importantes entre les deux grandes puissances mondiales.

DES INTERETS CONVERGEANTS ?

Pour obtenir l'assentiment du plus grand nombre de pays, le maître mot sera la réciprocité. Chacun devra pouvoir en retirer des avantages sans qu'il y ait un déséquilibre entre les parties prenantes au projet.

La mise en exergue d'un soin très particulier apporté à l'environnement, recommandé par le président français, dans le cadre des infrastructures et de la conduite générale du projet, serait

un moyen de capter l'adhésion de nombreux états répartis sur les axes de circulation adoptés. Le président français Emmanuel Macron, partisan de la mondialisation harmonieuse, estime que les grands projets de développement sont la seule réponse possible aux flux migratoires nés de la pauvreté qui impactent nos sociétés européennes. De son côté et non sans arrières pensées, la Chine semble prête à déverser des sommes considérables dans des pays fragiles situés sur les routes terrestres du projet. Ces états risquant de basculer dans le terrorisme, conséquence souvent d'une forte pression démographique, rendrait l'équilibre économique insoutenable.

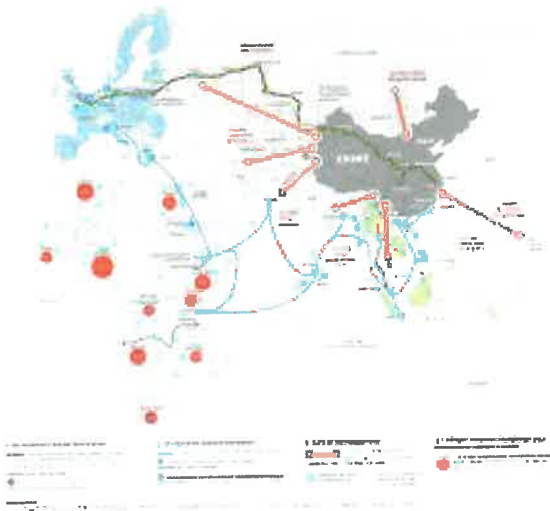
Par ailleurs, en permettant un développement local direct, la création de zones économiques spéciales le long du trajet à travers le continent eurasiatique devrait permettre de réduire les réticences.

Mais d'autres enjeux de taille se révèlent, en dehors du développement du commerce et des relations diplomatiques. Il en est ainsi du domaine digital qui constitue un des grands volets du marché de l'Union Européenne. La Chine souhaite s'y connecter du fait des intérêts majeurs dont elle dispose dans ce secteur technologique.

Egalement, la Chine voudrait s'affranchir du monopôle occidental sur les câbles optiques sous-marins qui rappelons-le, sont le résultat de nombreuses années d'investivité et de capacités industrielles et qui constituent les autoroutes mondiales de l'information. Si elle y parvenait en construisant un réseau terrestre le long des tracés des routes de la soie, ceci lui permettrait de court-circuiter les réseaux américains et européens et de créer un nouveau marché informatique planétaire en utilisant ses géants technologiques, tels Huawei et China Mobile. La façon dont cette question sera traitée nous éclairera sur le sens réel que la Chine souhaite apporter à son initiative.

Excepté toutes ces réserves et en étant pragmatique, choisissons d'apporter une pierre à l'édifice. Ainsi, dans la partie ferroviaire il reviendra à la SNCF de saisir l'intérêt de ce projet et de se l'approprier, alors que d'autres sociétés l'ont déjà réalisé. Citons : « Trans-Eurasia-Logistic » réunissant de nombreux partenaires (Deutsche Bahn-le russe RZD-le kazakh Temir Shuly-China Railway Corporation), des opérateurs « Elisana et YHF Logistic » de Sofiane Rachedi (ces deux dernières Françaises) et « Inter Rail » (Holding Suisse). Pour les grandes entreprises de construction d'infrastructures de renommée mondiale, telles Bouygues, Vinci, Veolia, il leur faudra se positionner dans les marchés pour adapter et moderniser le tracé terrestre ferroviaire et créer de nouveaux ports nécessaires à l'augmentation du trafic.

Bien que jusqu'à présent la France était restée très prudente face à ce grand projet, tandis qu'une partie des Européens le jugeait dangereusement expansionniste, le président français Emmanuel Macron a marqué un tournant en Janvier 2018 lors de sa dernière visite d'Etat en Chine. Ce changement de cap, mentionné dans



Dossiers d'actualité

le point 19 de la déclaration conjointe des deux présidents dédié au projet U2CR, mentionne qu'ils « conviennent de réfléchir à des projets de coopération concrets sur la base du principe de bénéfice mutuel ».

Et pour bien illustrer son soutien à ce projet à travers l'Eurasie, le président français a symboliquement débuté sa visite dans la ville de Xian, l'ancienne capitale de la Chine impériale qui fut le point de départ principal de la route de la soie.

EN GUISE DE CONCLUSION

Il faut d'abord conserver à l'esprit qu'« une ceinture-une route » est aussi un grand concept, donc nécessairement évolutif, comportant à la fois de grandes annonces, des projets qui commencent à se concrétiser et une planification à long terme.

Pour s'inscrire dans la durée, il y a lieu également de souligner qu'U2CR requiert au préalable l'assentiment de beaucoup de pays dont les intérêts divergent. Ceci le rend encore plus complexe à conclure, d'autant que des actions de terrorisme ne sont pas à exclure sur certaines zones traversées comme au Balochistan (Pakistan).

La présence de Xi Jinping à la tête de son immense pays vient d'être pérennisée grâce à une réélection et une modification de la constitution. Or le président chinois considère le projet U2CR comme un élément majeur. Ce vaste projet aux implications planétaires et étalé sur plusieurs décennies doit donc être envisagé dans sa globalité avec toutes ses conséquences indirectes qui ne pourront que nous impacter très rapidement.

Aussi, il revient à l'Europe dans sa forme communautaire, d'une part, de bien en prendre conscience et d'imaginer des

réponses pragmatiques et avantageuses. D'autre part, il convient à nos alliés de jouer solidairement car inévitablement une contrepartie accordée au détriment d'autres alliés se retournera vers celui qui aura eu la faiblesse de l'accorder. Enfin, en ce qui concerne notre pays, il faut rester vigilant et s'approprier ce projet en recherchant à en tirer le meilleur parti possible.

Par ce projet, la Chine sera susceptible de renforcer l'axe eurasiatique pour contrebalancer l'espace Pacifique à un moment où, suivant les analystes chinois, la perte d'influence des Etats Unis de la scène mondiale n'est pas uniquement liée à un président se plaçant sous le signe du protectionnisme. En prospective, pour ces analystes il s'agit d'un fait pérenne qui va se prolonger par un déclin dans le monde des affaires de la langue anglaise et de son remplacement en Asie par le mandarin et l'indi ainsi qu'en Amérique par l'Espagnol.

De plus, l'initiative de la Nouvelle Route de la Soie apparaît comme capable d'être sur le continent asiatique la seule option pour le développement de pays qui autrement seraient incapables de nourrir leur population, faute d'avoir réalisé les efforts nécessaires pour contrôler leur natalité.

L'apport de la Chine à la stabilité mondiale sert naturellement ses intérêts mais il représente pour l'Europe, donc pour la France, une opportunité économique et un facteur de paix essentiel pour faire face au terrorisme et à la pression démographique considérable issus des pays extérieurs à notre continent.



L'AMI BIDASSE

Par le général (2S) Jean Theveny

Depuis sa mise en sommeil, il n'est pas de jour où on ne puisse ouïr quelques regrets sur ce bon vieux service militaire d'antan qui transformait les petits salopards en hommes. Il y a dans cette analyse beaucoup de nostalgie et surtout une grande illusion. Ayant débuté ma carrière militaire en 1966, j'ai vécu longtemps avec les appelés du contingent et crois pouvoir en parler avec quelque pertinence. Précisons d'emblée que cet écrit a pour objet le service militaire, c'est-à-dire l'entraînement obligatoire de jeunes gens aux techniques de combat ; il ne concerne pas les autres formules plus ou moins étranges de services, civiques ou autres, pour lesquelles j'avoue mon incompetence.

La première erreur fondamentale qui est commise par les nostalgiques est qu'ils confondent les époques. Les appelés que j'ai connus avant l'extinction de l'institution étaient nés dans les années 50, 60 et 70. La caractéristique essentielle de ces recrutements était une certaine idée du patriotisme et surtout un respect, même inconscient, de l'autorité. Certes, un observateur extérieur aurait pu s'y tromper tant quelques « grandes gueules » développaient des thèses absolument antimilitaristes et où l'ensemble professait par principe une haine de façade pour cette atteinte à la liberté. Mais tous, au moins tous ceux que j'ai connus, possédaient au fond les dispositions d'esprit nécessaires pour faire un soldat et, souvent inconsciemment, retiraient une certaine fierté et une idée de progrès intérieur issues des quelques mois de discipline et d'entraînement militaire auxquels ils venaient d'être contraints. Alors, c'est sans réserve que je prétends



que ce service là était utile. Mais ça, c'était avant.

La pseudo révolution de mai 1968, pétrée par les fils de famille en rupture de ban, allait modifier absolument une société qui ne demandait que ça. Pourtant, l'affaire n'a pas eu l'immense retentissement que certains aiment lui attribuer. Au moment des événements, j'étais en permission et privé de toute information ; j'ai compris qu'il se passait quelque chose en découvrant une gare vide lors du retour au corps. Une unité militaire locale m'a conduit au camp de Mourmelon avec quelques permissionnaires, là où étaient rassemblés de très nombreux jeunes gens, peut-être des milliers, en attente de transport vers les garnisons de l'est et des FFA. Les autorités, toujours déstabilisées par tout imprévu, craignaient le pire et avaient fait encercler le camp par la gendarmerie. Pourtant, aucun de ces appelés non encadrés ne manifestait le moindre penchant révolutionnaire et tous s'entassaient dans les camions avec discipline pour rejoindre leurs unités.

La seconde erreur fondamentale pétrée par les partisans du service militaire est de penser que c'est l'armée qui assouplissait les caractères et pouvait

Dossiers d'actualité

conférer, comme par magie, un esprit droit et discipliné. L'armée ne conférerait rien d'autre qu'une expérience de vie collective réglée qui renforçait les volontés peu assurées ; après 18 ans, il est trop tard pour modifier en profondeur l'esprit d'une personne. En réalité, ce sont les familles et l'école de l'époque qui enfonçaient profondément les jalons indispensables à un comportement social satisfaisant. Parents et enseignants étaient craints et aimés à la fois, ils représentaient une autorité naturelle incontestable et la bonne conduite était autant suggérée par la peur de décevoir que par les taloches trop souvent méritées. En ces temps anciens, la patrie n'était pas un concept intellectuel mais une évidence puisqu'elle constituait le complément indispensable à la famille. L'armée n'avait pas à convaincre, il lui suffisait de matérialiser cette évidence avec ses drapeaux et ses étendards, ses chants et sa cohésion. Le cadre militaire considérait ses hommes comme ses jeunes frères ou ses enfants, selon son âge ; il les corrigeait à l'occasion pour les rendre meilleurs, mais il les aimait, ce qui impliquait un respect mutuel.

Aujourd'hui et depuis longtemps déjà, des parents subventionnent leurs enfants pour qu'ils leur fichent la paix ; d'autres leur enseignent des dogmes politiques ou religieux asociaux. Ces chers petits peuvent impunément insulter, menacer et même frapper leurs enseignants qui ne peuvent répliquer sous peine de sanctions disciplinaires et surtout sous le risque d'être agressés par les familles. Actuellement, les bien-pensants européens délibèrent pour déterminer les peines à appliquer aux parents qui oseraient pratiquer la traditionnelle fessée. Comment peut-on sérieusement espérer constituer une armée avec ces mecs



et ces meufs complètement oufs qui nous considèrent comme d'abominables relous ? Il faut des humains pour faire des soldats, pas des marionnettes.

Aujourd'hui, le rétablissement d'une conscription universelle reviendrait à créer une multitude de camps de redressement avec des méthodes modernes édulcorées qui interdisent tout espoir d'amélioration. Les seuls contrôles anti-stupéfiants exigeraient une police nombreuse qui ne pourrait agir efficacement puisque les fournisseurs arrêtés sont remis en liberté dans l'heure qui suit la comparution immédiate avec un sursis éternellement renouvelé. Le monde a changé, la société a changé, et c'est une erreur de concevoir l'avenir avec les méthodes du bon vieux temps qui ne sont plus applicables.

D'autant qu'aujourd'hui, l'Etat ne possède plus l'autorité nécessaire pour contraindre qui que ce soit à obéir à une convocation ou à adopter une tenue et un comportement déterminés. Les instructeurs devraient donc se satisfaire d'unités composées de drag-queens ou de banlieusards rigolards, agressifs et surtout intouchables, capables de pervertir les quelques jeunes non encore vérolés par les temps modernes. Effleurons au passage le désastre financier occasionné par cette initiative démesurée et inutile

dont l'armée devra évidemment faire les frais, et nous aurons bien cerné la question.

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins que la participation de soldats non professionnels à la défense du territoire national devient une nécessité imposée par les circonstances et constitue un apport psychologique déterminant puisqu'elle rend compte de la volonté de résistance de la nation. Mais le recrutement de ces soldats ne doit surtout pas reposer sur la conscription ; seul le volontariat complété par une sélection exigeante peut aboutir à créer des unités militaires efficaces. C'est le moment d'évoquer le serpent de mer de la garde nationale.

En France, l'idée même de garde nationale est proscrite par les bien-pensants de tous bords dans la mesure où elle représente l'armement d'une partie de la population contre une autre. Les déclarations qu'on a pu entendre à ce sujet constituent un enfumage de premier ordre destiné à faire croire qu'on pouvait y penser sans frémir. Aujourd'hui, la fameuse garde nationale représente les réserves militaires et policières qui ont toujours plus ou moins existé ; le problème est que ces deux notions ne couvrent pas le même besoin.

A peu près 95 % des jeunes gens et adultes engagés dans des études supérieures ou dans une profession ne peuvent pas s'absenter à l'improviste pour une longue durée sans conséquences graves pour leur avenir. La réserve militaire exige cette possibilité pour être crédible ; elle est donc limitée à une minorité (retraités militaires et quelques professions non astreignantes). A l'inverse, la constitution et l'instruction d'unités de la garde nationale doivent être strictement locales ; aucun volontaire ne doit habiter à plus d'une cinquantaine de kilomètres de la

base et les périodes d'activité doivent correspondre aux périodes de liberté (week-end et vacances), elles doivent être courtes et denses. Ce principe permettrait de disposer d'unités locales fiables, cohérentes et disponibles uniquement en cas d'évènement extraordinaire qui menace la collectivité au point d'interdire toute activité (émeutes non gérables par la police, mouvements terroristes implantés durablement ou catastrophes naturelles) ; l'ordre de convocation doit émaner d'une autorité de l'Etat et imposer des devoirs aux employeurs et aux universités. Le but est de disposer au besoin sur tout le territoire métropolitain de milliers de combattants potentiels entraînés et volontaires. Le commandement, l'instruction et la gestion des centres pourraient être confiés à d'anciens militaires qui pourraient ainsi compléter une maigre pension de retraite.

Bien entendu, il est aussi possible de penser que toute réflexion sur le service militaire est iconoclaste et même hérétique ; on peut également décider que tout va décidément pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il est saugrenu de songer à étendre une capacité de défense déjà trop importante dans une société qui interdit formellement toute initiative martiale sur le sol national. Mon avis, toujours contestable, est qu'il est préférable de donner aux meilleurs les moyens de vendre chèrement leur peau plutôt que de tenter de redresser les moins bons ou les ennemis publics qui ne sont jamais réellement récupérables.



HÔPITAL SILENCE !

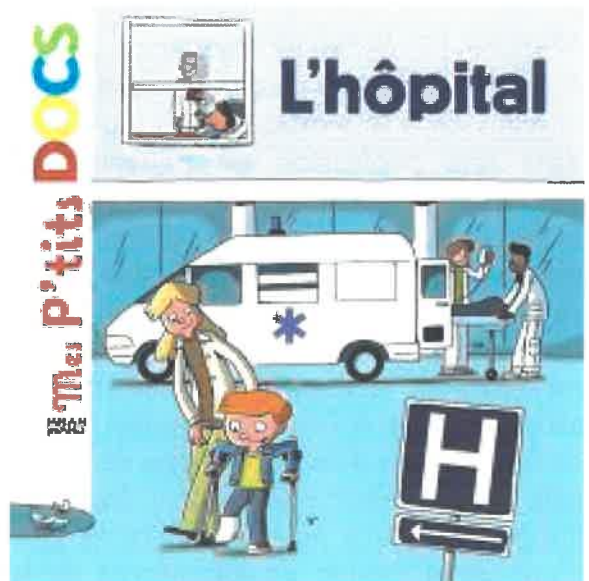
Par le général (2S) Jean Theveny

Dans le vieux monde détestable de nos anciens, on apposait des panneaux aux alentours des établissements hospitaliers pour ordonner aux passants de ne pas ajouter les nuisances sonores aux souffrances des malades et blessés en cours de traitement. Dans le nouveau monde d'amour envahissant et de paix perpétuelle, les mêmes panneaux sont apposés de façon évidemment virtuelle (c'est plus cool...) pour interdire aux responsables et personnels hospitaliers d'exprimer leur désarroi devant une dégradation du service rendu et des conditions de travail.

Pour tenter de comprendre cette évolution, il est nécessaire d'admettre certaines réalités. Notre société a créé un monstre budgétivore inquiétant et rassurant à la fois : j'ai nommé l'hôpital général. Rien de commun avec les cliniques spécialisées qui sélectionnent leurs patients et qui choisissent les actes dispensés en fonction de leur rentabilité potentielle. L'hôpital général est condamné à recevoir l'ensemble des pathologies répertoriées et inconnues, de les diagnostiquer, de les traiter au mieux, quel que soit le type de clientèle, et ce 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ce petit miracle impose des structures, une organisation, un personnel spécialisé et des moyens techniques considérables ; aujourd'hui, il doit en plus être réalisé dans des conditions sociales, juridiques et technologiques imposées par une société globalement délirante et par des responsables politiques aveugles et sourds.

Le peuple, évidemment en colère, fustige les dysfonctionnements réels qui demeurent pourtant minimes par rap-

port aux cas traités, ainsi que des réalités peut-être désagréables mais explicables comme les délais d'attente ou des nuits passées sur un chariot aux urgences. Est-il préférable de sommeiller sur un chariot avec une surveillance ou de mourir seul dans son lit ? Question shakespearienne. Bien entendu, le même peuple toujours en colère refuse de payer plus d'impôts pour augmenter les moyens afin de ne pas amputer le budget loisirs qui est sacralisé. Au dessus, le politique et l'administratif se désolent lorsqu'ils constatent l'ampleur des dépenses et accusent l'hôpital et ses représentants de mauvaise gestion et même parfois d'incompétence ; ils inventent sans cesse de nouvelles approches pour prendre en compte des actes toujours plus complexes à cerner, coupent parfois les vivres et envoient des nuées d'inspecteurs qui n'ont pour effet que d'augmenter la facture globale. Bref, l'hôpital est accusé, l'hôpital souffre mais il doit souffrir en silence.



L'hôpital est-il responsable de la complexité du corps humain qui impose une diversification des spécialités médicales ? Contrairement aux discours scientistes qui assurent que tout est parfaitement maîtrisé, un organisme n'est pas une machine. Aucun moyen d'investigation n'est suffisamment fiable et un traitement peut, pour une même affection, guérir un malade, demeurer sans effet sur un second et tuer un troisième. Un patient traumatisé peut souffrir en même temps de multiples maladies qui vont influencer les moyens de traitement et, par conséquent, impliquer plusieurs spécialités différentes. Il est évident qu'aucun hôpital ne peut réunir dans ses murs l'ensemble des spécialités connues ; il est néanmoins nécessaire de diversifier autant que possible son panel et, par conséquent, d'augmenter sa taille et ses besoins. C'est sa mission qui détermine avant tout une facture élevée.

L'hôpital est-il responsable de la disparition de la médecine de ville et des champs ainsi que de l'insouciance des patients qui envahissent les urgences pour le moindre symptôme ? La facilité ainsi offerte aux uns pénalise les autres et le laxisme généralisé excuse toutes les dérives, y compris les plus néfastes. Sur ce point, l'hôpital est victime, et notre monde nouveau aime stigmatiser les victimes pour mieux protéger les coupables.

L'hôpital est-il responsable de l'instauration des 35 heures ? Cette mesure démagogique devient criminelle lorsqu'on l'impose à une institution pointue qui doit œuvrer en permanence 365 jours par an, y compris tous ses soutiens non médicaux (entretien, sécurité, restauration etc.). L'Etat démagogue institue le désordre et la gabegie financière, ensuite, il accuse.

L'hôpital est-il responsable de la cascade de normalisations qui s'est abattue sur les établissements recevant du public depuis une trentaine d'années ? La sécurité incendie est devenue un monstre technologique qui étend ses tentacules dans les moindres recoins et justifie nombre de temps pleins pour sa surveillance, son contrôle et son entretien ; même chose pour la production et la distribution électrique spécifique, la climatisation contrôlée des locaux techniques, la climatisation générale anti-canicule, les contrôles de l'eau, l'hygiène alimentaire et celle des locaux. Contrairement aux 35 heures, beaucoup de ces normes sont positives, mais elles coûtent. L'Etat impose une sécurité utile, puis il oublie de tenir compte des coûts.

L'hôpital est-il responsable des progrès permanents de la médecine ? La recherche multiplie sans cesse les appareils d'investigation et de soin toujours plus performants, ainsi que les nouvelles molécules parfois efficaces. Aucun médecin digne de ce nom n'acceptera de faire

LA FABULEUSE HISTOIRE JEAN-MOËL FABIANI DE L'HÔPITAL DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS



Dossiers d'actualité

prendre des risques à ses patients ou seulement de les traiter de façon inférieure en utilisant des techniques périmées, ce qu'on ne manquerait pas de lui reprocher en cas d'accident. Mais ce progrès est budgétivore : la seule image-rie impose une formidable progression des dépenses par rapport aux établissements des années 60. Faut-il pénaliser un progrès souvent si utile ?

Il y aurait encore beaucoup de dysfonctionnements à évoquer, par exemple l'impossibilité de recevoir le paiement des actes facturés aux patients compte tenu du nombre élevé des dossiers et de la complexité des procédures ou le défaut de représentativité dû à un système syndical strictement centré sur la démagogie avec pour seul objectif la réélection de quelques-uns. Mais le cadre limité d'un article interdit tout épanchement.

L'armée française possède encore (mais pour combien de temps ?) des hôpitaux généraux ouverts au public. Trop souvent, les militaires des trois armées et de la gendarmerie contestent cette mesure qui répond pourtant à une logique : l'objectif est de former et d'entretenir des praticiens spécialisés disponibles à tout moment pour le soutien santé rapproché des unités engagées ; seule l'ouverture aux affections et traumatismes de la ville peut apporter un panel de pathologies suffisamment régulier et diversifié pour garantir une formation efficace. Après avoir subi une cure d'amaigrissement spectaculaire dont la suppression du Val de Grâce constitue l'apothéose, une nouvelle stratégie tend à implanter les praticiens militaires au sein des hôpitaux civils ; elle est encore trop récente pour prétendre à une évaluation mais constitue à l'évidence un nouveau rétrécissement dupérimètre militaire et pourrait

influencer défavorablement sur l'état d'esprit des intéressés, en particulier pour ce qui concerne la disponibilité opérationnelle.

Comme la défense, la santé publique représente un choix de société, c'est-à-dire exactement ce que nos politiques sont incapables de réaliser et ce que nos contemporains sont incapables d'accepter. La richesse publique disponible étant évidemment limitée, il est nécessaire de la concentrer sur les actions indispensables au maintien et à la survie de la nation. La toute première de ces actions, celle qui est fondamentale et qui détermine toutes les autres, c'est la sécurité ; la santé publique représente un volet important de ce programme qui devrait donc être inscrit en priorité dans les objectifs de tout gouvernement et de toute institution. Ceci ne signifie pas qu'il faut dépenser sans limite et sans réflexion ; il s'agit simplement d'orienter les fonds publics là où ils doivent être affectés et non dans des actions démagogiques ou partisans comme les prétendues « politiques de la ville » ou les subventions accordées largement à de présumés artistes autoproclamés. Mais que peut-on attendre lorsque la priorité évidente est centrée sur la protection et l'illusoire réhabilitation des criminels au nom de droits de l'homme qui se retournent contre les droits des victimes innocentes lors des multiples récidives évidentes à prévoir ? Fatalement, la mission prioritaire doit pâtir et nos petits enfants, lorsqu'ils seront renversés par une voiture électrique sans chauffeur, devront se contenter des soins approximatifs de la télé-médecine, complétés par l'examen formaté de la télé-autopsie. Dans ce contexte, l'hôpital public a quelques soucis à se faire, et il n'est pas le seul.

UN PEU D'HUMOUR

par Bruno Britsch, membre du conseil d'administration

PLACE DES VOSGES

Après trente ans de guerre enfin achevée, le Bon Roi a voulu la paix. Il n'avait plus d'argent pour payer les lansquenets suisses, allemands, écossais. Des compagnies et des bandes ont du être dissoutes, des garnisons supprimées et la défense de villes confiée aux bourgeois. Pourtant, la protection et l'élargissement du royaume jusqu'à ses frontières naturelles demeurent le souci du nouveau roi. Deux officiers des mousquetaires du Roi, attablés dans un estaminet de la Place des Vosges à Paris, échangent des confidences.

« Mon cher ami, je crois que la situation est devenue grave et si des mesures ne sont pas prises nous ne serons plus en mesure à faire face à des combats violents. La masse de nos armées est plus réduite que jamais. Nos vétérans sont éreintés.

Les pélicans, les faucons sont épuisés, les canards boiteux ne savent comment s'alimenter.

Avec la chaleur, les champs sont secs et archisecs comme des pailles, les bêtes n'ont plus rien à manger et sont assoiffées. Les chevaux n'en peuvent plus.

Les charrois, roues, timons, essieux, traits sont à réparer complètement. L'artillerie est vieille, périmée, dangereuse, sans parler des affûts intransportables. Artillerie de siège ou artillerie de campagne ? Les armes blanches, épées, hallebardes, pertuisanes ou à percussion, mousquets, arquebuses, arbalètes sont lourdes et difficiles à magner. Les casques, morions et bourguignottes, les cuirasses sont rouillées, les tuniques sont usées...

– Et le Grand Amiral de la Flotte, avez-vous entendu dire qu'il se plaignait du vent qui déchire les voiles et casse les mats, des rames cassées, des haches et sabres d'abordage tombés à l'eau et que, mille sabords, il verrait des lapins partout !

– Savez-vous que le Connétable, prince des armées, a reconnu qu'en trente ans nous avons consommé la totalité de nos charrois et étions arrivés à un état de délabrement général inquiétant et qu'il fallait reconstruire nos armées.



– Oui mais la Grande Duchesse, secrétaire d'Etat à la guerre, après s'être battue avec le Grand Chancelier, les argentiers et les financiers a obtenu les sous nécessaires pour régénérer les armées. Elle manifeste vraiment une indéfectible volonté d'agir et d'améliorer les choses. Le Grand Maître de l'Artillerie a relancé les fonderies, les arsenaux, les manufactures d'armes comme celle de Kliegenthal, la fabrication de poudre, Les Intendants aidés des commissaires et des contrôleurs généraux créent des magasins d'approvisionnement et tentent de remplacer tout ce qui est en mauvais état ou a été consommé. L'innovation

Dossiers d'actualité

est au cœur de tous ces chantiers pour anticiper les besoins de demain.

– Il est vrai, palsambleu, que les effets commencent à apparaître : des centaines de chevaux ont été achetés, des mousquets, des pistolets et des fusils à silex équipent des régiments, les calibres des canons ont été harmonisés ainsi que les boulets et les bombes.

L'organisation des grades a été revue. Ils correspondent à des brevets donnés par le Roi et non achetés.

Pour arrêter les pillages, les viols, l'achèvement des blessés, la discipline en campagne est exigée et les abus sévèrement punis.

Des hôpitaux mobiles vont suivre les armées

– Les uniformes des régiments de la Maison du Roi devraient être unifiés et allégés.

– Mais surtout, avez-vous appris que le Marquis de Louvois lançait une nouvelle politique de rémunération ?

Dans cette situation, nos soldats gardent courage et détermination pour défendre le Royaume.

Au rendez-vous de la Grande Duchesse, nous étions quatre vingt mousquetaires et qui n'avaient pas peur.

Porthos du Vallon

AGIR

Par le Colonel J.-P. PAKULA, président de l'ANOPEX, membre de l'ANOCR



**Son nom est Daniel CREPET.
Il était brigadier**

Des associations OPEX ont été amenées à agir dans l'urgence à la suite d'un appel lancé par la municipalité de Poissy au Souvenir Français des Yvelines et relayé vers le délégué ANOPEX, à propos de la découverte du corps d'un SDF présumé ancien combattant.

Les réseaux sociaux ont été très utiles, car en moins de 24 heures, nous avons la confirmation qu'il s'agissait bien d'un ancien de la division Daguet, titulaire de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures.

Alors un élan de solidarité s'est mis en place, et en 48 heures des dons de personnes, d'associations ou de différents organismes ont permis de financer les obsèques, mais aussi la pierre tombale qui sera posée ces prochaines semaines. Son ancien régiment s'était également fait représenter le jour des obsèques.

Cette action démontre bien que la solidarité et la fraternité sont des valeurs fortes chez les combattants d'hier, d'aujourd'hui et, certainement, de demain. Le monde combattant des OPEX doit trouver, non pas la voie de la dispersion, mais celle d'un fédéralisme, seule condition pour être une force qui compte.

Mais le décès de cet homme en errance, sans avoir jamais demandé le titre de

reconnaissance de la Nation ni la carte du combattant, interpelle. En effet, combien de nos militaires engagés ou appelés sont-ils dans cette situation par méconnaissance des droits qui sont les leurs ?

L'Institution Militaire se doit de prendre les mesures assurant à chaque soldat quittant le service la possibilité de trouver une cellule d'accueil disponible quel que soit son environnement. Il nous appartient de prospecter, de nous renseigner, afin de retrouver celles et ceux qui, souvent par ignorance, n'ont pas fait valoir leurs droits et ne sont donc pas ressortissants de l'ONACVG.

A NOUS TOUS, de prendre notre bâton de pèlerin, dans notre région, notre département, notre commune, pour essayer de retrouver toutes celles et tous ceux qui ont servi notre pays sous les armes, afin de les guider dans les démarches à entreprendre et d'aider ceux qui seraient en souffrance. De même nous devons aller à la rencontre des familles de nos soldats MPP qui le souhaiteraient, pour les soutenir.

J'espère pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous.

CHRONOLOGIE DES FAITS

https://www.facebook.com/Anopexofficiel/posts/294426617817269?__tn__=K-R

Afin que chacun ait une connaissance réelle des faits relatifs à la découverte d'un corps le 14 juillet 2018 à Poissy (78), voici une chronologie des événements pour savoir qui était Daniel Crepet (une feuille manuscrite avait été retrouvé sur lui).

Le directeur de l'ONACVG78 étant en congés, c'est celui de l'ONACVG92 qui a tout centralisé et qui était le point de contact.

Vendredi 20 juillet

- Enregistrement de l'acte de décès au service de l'état-civil de la mairie de Poissy ;
- 11h48 : demande du service de l'état-civil à l'élu référent de rechercher s'il s'agit bien d'un ancien militaire ;
- 19h48 : Information du Souvenir Français des Yvelines par la mairie de Poissy pour effectuer des recherches pour savoir s'il s'agissait bien d'un ancien militaire, si oui, afin de lui donner une sépulture ;
- 20h41 : information du Président de l'ANOPEX par son délégué départemental des Yvelines contacté par son homologue du Souvenir Français ;
- 21h23 : envoi d'un mail à l'Amicale Daguet ;
- 21h42 : envoi d'un mail au CAPM de Pau ;
- 22h02 : échanges avec l'ONACVG92 ;
- 22h08 : avis de recherche sur tweeter ;
- 22h17 : avis de recherche sur FB ;
- 22h36 : avis de recherche vers tous les adhérents de l'ANOPEX.

Samedi 21 juillet

- 8h54 : échanges de mails avec le délégué ANOPEX des Vosges (le hasard, sa famille habite la commune voisine de la sienne) ;
- 10h05 : le délégué ANOPEX des Vosges a échangé avec le Maire de la commune de résidence de la famille qui confirme bien que Daniel Crépet était au 501^e RCC et qu'il avait fait la guerre du Golfe ;
- 11h06 : post sur FB pour donner cette information ;
- Avant midi : fourniture à l'ONACVG92 par l'association des anciens combattants de la guerre du Golfe de tous les documents justificatifs (ESS, témoignages....) ;
- 14h50 : mail du président d'une association nationale pour contribuer aux frais d'obsèques ;

Dossiers d'actualité

– Dans l'APM la mairie de Poissy offre une concession de 15 ans dans un des cimetières communaux de la commune.

Dimanche 22 juillet

– Toute la matinée : nombreux échanges téléphoniques, par mail et SMS avec l'ONACVG92 ;

– 19h33 : mail de l'ONACVG92 faisant un point de situation ;

– 21h14 : mail de l'ONACVG92 faisant un point de situation pour les obsèques et les dons.

Lundi 23 juillet

– 11h10 : échanges de mail avec le 501ème RCC ;

– 14h17 : mail de l'ONACVG92 faisant un nouveau point de situation, en particulier financier avec 5500,00 € de promesses de dons. Les frais d'obsèques sont couverts ainsi qu'une concession de 50 ans ;

– 18h12 : post sur FB pour actualiser la situation.

Le lundi APM il y avait la certitude que Daniel Crepet n'irait pas dans une fosse commune et qu'il serait enterré dignement avec une messe et dans un caveau.

Mardi 24 juillet

– Mail avec le chef de corps du 501ème RCC qui enverra un détachement pour les obsèques ;

– 20h33 : mail de l'ONACVG92 faisant un point de situation pour les obsèques et les dons.

Entre le 25 et le 30 juillet

Différents échanges pour l'organisation et les dons

Mardi 31 juillet

Obsèques à Poissy

Le directeur de l'ONACVG92 a convenu avec les pompes funèbres que début octobre un point de situation financier des dons serait effectué.



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1) _____

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS AU 1^{er} JANVIER 2019*

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis. €	Abon. €	Total €	Cotis. €	Abon. €	Total €
Officier subalterne	15,00	10,50	25,50	7,50	5,50	13,00
Commandant	18,00	10,50	28,50	9,00	5,50	14,50
Lieutenant-colonel	20,00	10,50	30,50	10,00	5,50	15,50
Colonel	23,00	10,50	33,50	11,50	5,50	17,00
Général	29,00	10,50	39,50	14,50	5,50	20,00

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donne droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement



Les Brèves

Par le colonel (h) Michel BRUNET

Brèves Sociales

■ DON D'ORGANES : ON EST TOUS DONNEURS

Publié le 26 juin 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Que se passe-t-il si je n'ai pas donné mon avis sur le don d'organes avant mon décès ? Comment se passe le prélèvement sur le corps du défunt ? Je ne sais pas comment aborder le sujet avec mes proches, que faire ? Y a-t-il une limite d'âge pour donner ses organes ? L'Agence de la biomédecine répond à ces questions et à bien d'autres sur son site dondorganes.fr

Il y avait en 2017 en France 23 828 patients en attente d'un organe et près de 5 500 greffes à partir de donneurs décédés ont été réalisées.

Au nom de la solidarité nationale, c'est le **principe du « consentement présumé » qui prévaut**. La loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, *sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevé en nous inscrivant sur le registre national des refus ou en le faisant savoir par écrit ou à des témoins*. Le don d'organes est gratuit et anonyme. Chacun est libre de s'y opposer mais il faut le faire savoir.

En plus du site dondorganes.fr, l'Agence de la biomédecine met à votre disposition un **numéro vert : 0 800 20 22 24** pour répondre à vos questions.

■ PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES : QUELLES AIDES ET QUELLES SOLUTIONS ?

Publié le 5 septembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vie à domicile des personnes âgées, hébergement collectif, informations générales sur la perte d'autonomie... Dans le cadre d'une campagne d'information sur les aides et les solutions pour faire face à une situation de perte d'autonomie liée à l'âge, retrouvez sur internet le portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr avec toutes les informations pratiques sur le sujet.

Le portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr propose de nombreuses thématiques sur :

- vivre à domicile (aménager son domicile, changer de logement, partager son logement, s'équiper du matériel nécessaire, être soigné à domicile, être aidé à domicile, vivre à domicile avec la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson par exemple...);
- vivre ailleurs temporairement (hébergement temporaire dans un établissement d'hébergement ou chez des accueillants familiaux voire hébergement chez un proche);
- choisir un hébergement (dans un logement indépendant, dans un établissement médicalisé, dans une maison de retraite ou une résidence pour personnes âgées, en accueil familial);
- bénéficier d'aides (allocation personnalisée d'autonomie, aides à domicile, aides en résidence autonomie, aides en hébergement temporaire, aides en accueil de jour...);
- exercer ses droits (en cas de discrimination ou de maltraitance, en tant qu'utilisateur d'un service à domicile, à l'hôpital...);
- aider un proche (trouver du soutien, avoir du temps libre, être rémunéré pour l'aide apportée à son proche, accompagner la fin de vie, après le décès...);
- savoir à qui s'adresser (formulaires et services en ligne, points d'information de proximité, professionnels de l'aide et du soin, associations, caisses de retraite, complémentaires santé...).

Informations pratiques

À noter :

Ce portail d'information proposé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) vous donne également accès à un **comparateur en ligne de prix et des restes à charge dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** mais aussi à un **annuaire des établissements, des accueils de jour et des services d'aide et de soins à domicile**.

■ NOUVELLE CONVENTION DENTAIRE : RESTE À CHARGE ZÉRO EN 2020

En date du 21 juin 2018, cette convention vient d'être publiée au Journal Officiel et entrera en vigueur en plusieurs phases :

– 1^{er} avril 2019, revalorisation des soins conservateurs tels que détartrage, traitement des caries, ... - 1^{er} janvier 2020, mise en place du « reste à charge zéro » **certains soins dentaires de base** seront pris totalement en charge - l'assuré n'aura rien à payer.

Choix de l'assuré :

– **Choix 1 : reste à charge zéro** : concerne les soins prothétiques essentiels ; couronnes de base en métal pour les dents du fond, couronnes blanches uniquement pour les dents de devant, etc.

– **Choix 2 : reste à charge modéré** pour les soins intermédiaires (autres couronnes, bridges, etc.).

– **Choix 3 : non remboursés** actes haut de gamme (implants, etc.).

Brèves Financières et juridiques

■ PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : UN SITE INTERNET POUR VOUS AIDER

Publié le 4 septembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Types de revenus, taux de prélèvement, réductions et crédits d'impôt... Un site internet de la Direction Générale des Finances

Publiques vous explique tout du nouveau mode de paiement des impôts sur le revenu qui entre en application le 1^{er} janvier 2019 avec notamment des exemples de cas pratiques, une foire aux questions, des guides ou encore des vidéos.

Vous trouverez sur le site prelevementala-source.gouv.fr : des guides, des questions vrai-faux, des vidéos, des cas pratiques (jeunes parents, futurs retraités, exploitants agricoles, jeune actif, salarié récemment augmenté, commercial dans une PME...), un abécédaire ou encore une foire aux questions, qui vous permettront de comprendre comment fonctionne le prélèvement à la source et de répondre à toutes vos questions.

Vous pouvez également vous adresser à l'administration fiscale :

- par téléphone au 0811 368 368 (prix d'un appel + 0,06 € par minute) ;
- par la messagerie de « mon espace particulier » sur impots.gouv.fr ou auprès des guichets de l'administration fiscale.

Rappel :

Le ministère de l'Action et des Comptes Publics rappelle dans une lettre aux contribuables qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, vous paierez votre impôt au fil des revenus perçus et qu'il s'adaptera chaque mois au montant des revenus versés.

Aucune démarche particulière de votre part ne sera nécessaire, sauf si vous souhaitez opter pour l'individualisation du taux de prélèvement au sein de votre couple ou pour sa non-transmission à votre employeur. Vous continuerez à déposer une déclaration de revenus chaque année. Elle permettra de faire le bilan de vos revenus de l'année précédente, de l'impôt prélevé à la source et des dépenses effectuées donnant droit à réduction ou crédit d'impôt, qui vous seront restitués à ce moment-là, comme c'est déjà le cas.

■ IMPÔTS : PAS DE SANCTION POUR CEUX QUI NE DÉCLARENT PAS LEURS REVENUS EN LIGNE

Tous les contribuables dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet

devraient déclarer leurs revenus en ligne en 2019.

Exception pour les usagers dont la situation, l'âge, le handicap, l'accès au numérique (non-équipement, mauvaise maîtrise du numérique, « zone blanche »...) ne leur permet pas de déclarer en ligne.

Ces contribuables peuvent utiliser le formulaire papier, sans autre démarche spécifique (CGI, art. 1649 quater B quinquies).

Bercy précise que l'amende forfaitaire de 15 € prévue en cas de non-respect de l'obligation de faire sa déclaration par internet ne s'applique pas à « ceux dont la résidence n'est pas équipée d'internet ou qui estiment ne pas être capables de déclarer en ligne ».

■ TAUX DU LIVRET A : QUELLE ÉVOLUTION ?

Publié le 30 juillet 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Fixé à 0,75 % depuis le 1^{er} août 2015, le taux du livret A sera maintenu à ce taux jusqu'au 31 janvier 2020. (arrêté publié au *Journal officiel* du 2 décembre 2017).

Le livret A est un compte d'épargne rémunéré dont les fonds sont disponibles à tout moment. Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Tous les établissements bancaires peuvent le proposer.

À savoir :

Cet arrêté fixe également pour la même période :

- le taux du livret de développement durable et solidaire (LDDS) à 0,75 % ;
- le taux du livret d'épargne populaire (LEP) à 1,25 % ;
- le taux du livret d'épargne-entreprise (LEE) à 0,50 % ;
- le taux du compte d'épargne logement (CEL) à 0,50 % .

■ PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES SUR INTERNET : QUOI DE NEUF POUR LES PARTICULIERS ?

Publié le 22 juin 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Protection des mineurs, portabilité des données, meilleure information des internautes, action de groupe... Le nouveau règlement européen de protection des données (dit RGPD) entre en vigueur dans tous les pays de l'Union européenne (UE) à partir du 25 mai 2018.

Parmi les nouvelles mesures devant permettre de mieux protéger les données personnelles des internautes européens, voici une sélection de ce que prévoit le RGPD :

- consentement des mineurs sans l'autorisation des parents fixé à 16 ans (le texte laissant néanmoins aux États membres la possibilité d'abaisser ce seuil à 13 ans) ;
 - information des internautes en cas de piratage de leurs données sauf dans certaines situations (par exemple si les données étaient protégées par un système de cryptographie) ;
 - possibilité de lancer une action de groupe par le biais d'une association ou d'un organisme actif dans le domaine de la protection des données dès lors que les internautes considèrent que leurs données ont été utilisées en contradiction avec la loi en vigueur, avec à la clé des sanctions renforcées contre les entreprises fautives ;
 - portabilité des données permettant aux internautes de récupérer des données communiquées à une plate forme et de les transmettre à une autre (changement de boîte aux lettres électronique par exemple) ;
- Le RGPD renforce également certains droits :
- mise à disposition pour les internautes d'une information claire, simple et facilement accessible sur la collecte et l'utilisation de leurs données par les entreprises du web (en évitant en particulier de proposer des cases pré-cochées) et cela même si ces entreprises sont basées en dehors de l'Union européenne ;
 - interdiction sauf exceptions de l'utilisation de certaines données sensibles (origine ethnique, opinions politiques, convictions religieuses, données de santé, orientation sexuelle...) ;
 - meilleure protection contre le profilage et les décisions automatisées (par exemple

Informations pratiques

en cas de recrutement en ligne sans aucune intervention humaine) ;

- droit à l'oubli numérique permettant notamment le déréférencement (suppression de certains résultats figurant sur la liste de ceux affichés par les moteurs de recherche).



DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE | PARIS 2017

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Toute information relative à un particulier identifié ou identifiable, directement ou indirectement, grâce à un identifiant ou à un ou plusieurs éléments propres à son identité

Par exemple :



Source : Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016

vie-publique.fr | ladocumentationfrancaise.fr



■ DROIT À L'ERREUR FACE À L'ADMINISTRATION : CE QUI CHANGE POUR LE PARTICULIER

Publié le 16 août 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Erreur de bonne foi dans une déclaration d'impôts, oubli de signalement d'un changement de situation à la Caisse d'allocations familiales (CAF)... la loi Pour un État au service d'une société de confiance, publiée au Journal officiel du 11 août 2018, présente des mesures destinées à faciliter les relations des usagers avec les administrations.

Le droit à la régularisation en cas d'erreur (droit à l'erreur) au profit des particuliers et des entreprises de bonne foi est une mesure emblématique de la loi Pour un État au service d'une société de confiance.

Le droit à l'erreur est la possibilité pour chaque citoyen de se tromper dans ses déclarations à l'administration sans risquer une sanction dès le premier manquement,

et de procéder à une rectification, spontanément ou au cours d'un contrôle, lorsque son erreur est commise de bonne foi. Ce droit s'adresse à toutes les catégories d'administrés. Le texte reconnaît aussi à tout usager le droit de demander à l'administration un contrôle lui permettant de valider ses pratiques ou de les corriger au besoin dans le cadre du droit à l'erreur.

Ce sera désormais à l'administration de démontrer la mauvaise foi de l'usager. Elle ne pourra pas infliger une sanction pécuniaire ou la privation d'une prestation due à une personne ayant méconnu pour la première fois une règle applicable à sa situation ou ayant commis une erreur matérielle lors du renseignement de sa situation, dès lors qu'elle aura régularisé sa situation de sa propre initiative ou dans le délai requis après y avoir été invitée par l'administration. S'il y a contestation, la preuve de la mauvaise foi ou de la fraude incombera à l'administration. En cas de mauvaise foi ou de fraude, l'administration pourra prononcer la sanction prévue sans prendre la peine d'inviter l'intéressé à régulariser sa situation. Si la personne méconnaît une nouvelle fois cette même règle, elle s'exposera à la sanction administrative encourue.

Le ministère de l'Action et des Comptes publics précise que le droit à l'erreur n'est pas un droit au retard : les retards ou omissions de déclaration dans les délais prescrits n'entrent pas dans le champ d'application de la loi.

Ce « **droit à l'erreur** » **s'applique aux personnes de bonne foi**, pas pour les personnes de mauvaise foi (récidivistes, fraudeurs etc.).

Il n'y a donc en ce cas aucune sanction sauf en matière fiscale.

Pour les impôts, les erreurs demeurent punissables dès le premier manquement.

Néanmoins si l'administration fiscale constate une erreur de bonne foi dans le cadre d'un contrôle fiscal : les intérêts de retard sont réduits de 30 % !

Si le contribuable rectifie lui-même son erreur de bonne foi, les intérêts de retard dus au fisc sont réduits de 50 %.

À savoir :

La loi définit la mauvaise foi comme étant la méconnaissance délibérée par une personne (physique ou morale) d'une règle applicable à sa situation.

■ TESTAMENT : QUELLE FORME CHOISIR ?

Publié le 22 août 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).
Vous souhaitez faire votre testament et vous ne savez pas comment procéder. Doit-il forcément être manuscrit ? doit-on passer par un notaire ? Peut-on le faire par SMS ou mail ? service-public.fr vous explique tout !
Il existe plusieurs façons d'établir un testament.

Le testament olographe

Si vous ne souhaitez pas faire appel à un notaire, vous pouvez rédiger seul votre testament. Pour qu'il soit valable, il doit être :

- Écrit en entier à la main (il ne doit jamais être tapé à l'ordinateur, même en partie) ;
- Daté précisément (indication du jour, du mois, et de l'année) ;
- Signé.

Vous pouvez demander conseil à un notaire afin de rédiger vos volontés sans contradiction avec la loi. Il pourra conserver le testament afin d'éviter qu'il soit détruit, détérioré ou jamais retrouvé après votre décès. Il l'inscrira au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés (FCDDV) qui est consulté, lors du décès, par le notaire en charge de la succession.

Attention :

Un SMS n'a pas valeur de testament. En effet, l'article 970 du Code civil prévoit que « le testament olographe ne sera point valable s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur. Il n'est assujéti à aucune autre forme ».

Le testament authentique

Vous dictez vos volontés à un notaire en présence de deux témoins ou d'un autre notaire. Le testament est ensuite lu à voix

haute par le notaire puis signé par vous et par les témoins ou l'autre notaire. Il est conservé par le notaire qui l'inscrira au FCDDV.

Le testament authentique est **obligatoire** si la personne :

- ne sait pas écrire ou si elle n'est plus en état physique de le faire (personnes âgées ou handicapées, par exemple) ;
- souhaite priver son conjoint survivant de son droit viager sur le logement ;
- veut, par testament, reconnaître un enfant naturel ;
- ne parle pas français ;
- est muette mais peut écrire en français ;
- ne sait ni lire ni écrire et est soit sourde soit muette.

Cette procédure permet de bénéficier de conseils juridiques qui peuvent éviter la rédaction de clauses illégales ou inapplicables et évite toute destruction ou perte du document.

Le testament mystique

Ce testament est écrit par vous-même ou un tiers. Si vous ne savez pas écrire, vous devez savoir lire. Il est présenté signé par vous et scellé à un notaire en présence de 2 témoins. Le notaire devra dresser un acte de suscription signé par vous, les témoins et lui-même. Cette forme de testament est très peu utilisée car la procédure est complexe.

Le testament international

Il peut être utilisé en France comme à l'international, quelle que soit votre nationalité. Il doit être daté et signé par vous, mais ne doit pas forcément être écrit de votre main. Il peut être rédigé dans n'importe quelle langue. Vous devez déclarer devant 2 témoins et une personne habilitée (en France, le notaire) que le document est votre testament et que vous en connaissez le contenu. Le notaire l'inscrit au FCDDV et établit une attestation justifiant que les obligations ont été accomplies.

Informations pratiques

Brèves Vie courante

■ PASSAGE EN DOUANE : OBJETS INTERDITS ET QUANTITÉS AUTORISÉES

Contrefaçons

Les vacanciers qui achètent des contrefaçons (Chanel, Vuitton...) risquent jusqu'à **300 000 €** d'amende et 3 ans de prison.

La contrefaçon concerne tous les domaines : jouets, textiles, médicaments, appareils domestiques, pièces détachées, cigarettes, parfums et produits cosmétiques, logiciels et produits numériques...

Pour éviter l'achat de contrefaçons, la douane conseille de privilégier les lieux de vente officiels, d'être attentif à la qualité d'ensemble du produit, de se méfier des prix bas, d'examiner l'étiquette et les logos, de vérifier la qualité de l'emballage.

Argent

Déclarer les sommes transférées au-delà de 10 000 €

À l'arrivée ou au retour en France, les sommes, valeurs ou titres égaux ou supérieurs à **10 000 €** doivent être déclarés aux services douaniers sous peine d'une amende de 25 % des montants dissimulés et des confiscations encourues.

Respecter les limitations et les interdictions

Les médicaments, les denrées alimentaires (viande, poisson...), les œuvres d'art et les armes, sont soumises à des dispositions particulières.

Quantités autorisées

Au retour d'un pays de l'Union européenne

Tabac : 800 cigarettes, 400 cigarillos, 200 cigares et 1 kg de tabac à fumer.

Alcools : 10 litres pour les spiritueux (whisky, vodka, gin, etc.), 20 litres des alcools intermédiaires (vermouth, porto, madère, etc), 90 litres pour le vin (dont 60 litres maximum de vin mousseux) et 110 litres de bières.

Pays non membre de l'UE ou d'un département d'outre-mer

Tabac : 200 cigarettes ou 100 cigarillos ou 50 cigares ou 250 g de tabac à fumer.

Alcool : 1 litre plus de 22° ou 2 litres moins de 23°, 4 litres de vin et 16 litres de bières.

Au-delà des franchises, déclarer spontanément les marchandises en douane, pour acquittement des droits et taxes et éviter la confiscation et l'amende douanière.

■ TÉLÉPHONES : NUMÉROS SPÉCIAUX EN 08 ET NUMÉROS COURTS : COMBIEN ÇA COÛTE ?

Publié le 13 juillet 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- Les numéros d'appels spéciaux à 10 chiffres commençant par 08 et les numéros courts à 3, 4 ou 6 chiffres commençant par 1 ou 3 se sont multipliés. Comment s'y retrouver dans les différents tarifs ?

- Les numéros Service à Valeur Ajoutée (SVA) sont les numéros professionnels contractés par des entreprises ou des administrations pour donner accès à un service lié à leur activité : relation client, accès à du contenu ou à un service, jeux ou divertissement, codes d'accès, mise en relation, renseignement téléphonique, etc. Ils sont soumis à une tarification spéciale et sont classés en 3 catégories : les numéros à tarification « gratuite », ceux à tarification « normale » (également appelée « banalisée ») et ceux à tarification « surtaxée » (également appelée « majorée »).

- L'utilisation d'une signalétique est obligatoire pour ces numéros. L'éditeur doit mentionner le prix du service et le prix de l'appel directement dans le cartouche. Un message gratuit en début d'appel contenant les informations tarifaires liées au numéro appelé est également obligatoire.

- **Les numéros à tarification « gratuite » : service et appel gratuits**
Il s'agit des numéros à dix chiffres commençant par 0800 à 0805 et des numéros courts à 6 chiffres commençant

par 116 et ceux à 4 chiffres commençant par 30 et 31.

Ils ne font l'objet d'aucune facturation ni d'aucun décompte des forfaits des appelants au départ des lignes fixes et mobiles.

Ils sont signalés en vert et sont communément appelés « numéros verts ».

0 800 134 426

Service & appel gratuits

• Les numéros à tarification « normale » : service gratuit + prix d'un appel.

Il s'agit des numéros à dix chiffres commençant par 0806 à 0809 et de certains numéros courts à 4 chiffres commençant par 1 ou 3.

Les communications sont incluses dans les forfaits fixes et mobiles ou sont facturées à l'appelant à un tarif identique à celui des appels vers les numéros fixes géographiques. Ils sont signalés en gris.

0 809 100 114

Service gratuit + prix appel

• Les numéros à tarification « surtaxée » : service payant + prix d'un appel.

Il s'agit des numéros à dix chiffres commençant par 081, 082, 089 et de certains numéros courts à 6 chiffres commençant par 118 et à 4 chiffres commençant par 1 ou 3.

La valeur de LA surtaxe peut dépendre de la durée de l'appel (facturation à la durée) ou être facturée de manière forfaitaire, indépendamment de la durée de l'appel (facturation à l'acte). L'information tarifaire est communiquée en début d'appel.

Ces numéros sont signalés en violet.

0 825 200 014

Service 0,15 € / min + prix appel

À noter :

Les numéros d'urgence sont gratuits, notamment :

- 15 : SAMU
- 17 : Police secours
- 18 : Sapeurs-pompiers

- 112 : Numéro d'urgence européen
- 114 : Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
- 115 : SAMU social
- 119 : Enfance maltraitée

À savoir :

Vous voulez retrouver à qui appartient un numéro, connaître un tarif ou obtenir des informations liées au SVA ?

L'association SVA+, organisme créé à l'initiative des opérateurs de communication et des éditeurs définissant et régulant les usages des numéros SVA, met à votre disposition [un annuaire inversé](#) gratuit, basé sur un répertoire qui oblige les éditeurs à renseigner leurs activités et leurs tarifs.

Vous avez reçu un appel frauduleux utilisant un numéro surtaxé ?

Afin de lutter contre les fraudes liées à des numéros surtaxés, la Fédération française des télécoms a mis en place le [33 700](#) qui est un dispositif de signalement des SMS ou des appels que les consommateurs jugent suspects.

■ RADARS : LES EMPLACEMENTS DISPONIBLES SUR INTERNET

Une carte officielle des 3 275 radars implantés sur le bord des routes mise à jour tous les deux mois est consultable sur le site de la Sécurité routière (www.securite-routiere.gouv.fr).

Les informations fournies concernent :

- les emplacements précis (département, route, commune, etc.) ;
- le type de radar installé (radar fixe classique ou double sens, radar vitesse moyenne, radar de feu rouge, etc.) ;
- la vitesse maximale autorisée sur le tronçon concerné.



À PRÉPARER AU MIEUX POUR CELLE QUI RESTERA

Par Mireille LICHTENSTEGER

Face au chagrin, on perd beaucoup de ses moyens !

On a l'impression qu'on a la tête vide !

Alors, pour simplifier les choses il faut bien préparer un dossier contenant toutes les références utiles.

Tout d'abord, renseignez-vous auprès de votre notaire car la donation au dernier vivant ne suffit pas à protéger le conjoint de la demande, voire de l'exigence, des enfants. En fait, la donation ne donne que l'usufruit du bien. **Il faut un « changement de régime matrimonial préparé au mieux pour celle qui restera ».**

- Bien noter les numéros référence : de votre « inscription initiale » à la pension.
- Les coordonnées de vos différentes retraites si vous avez travaillé dans le civil.
- Vos numéros d'affiliation à : la SS, MNM, UNEO, AGPM, GMPA et toutes les caisses complémentaires auprès desquelles vous avez cotisé.
- Votre identifiant pour les impôts.
- Le nom et les coordonnées de votre fournisseur d'accès Internet, tv, téléphone...

Pour la pension de réversion envoyer le courrier à : (envoi recommandé)

SERVICE DES RETRAITES DE L'ETAT
10 Boulevard Gaston Doumergue
44964 NANTES CEDEX 9

Liste des documents à fournir pour le règlement des dossiers

- Actes de décès et pour AGPM, par exemple, une copie du certificat de décès.
- Copies du livret de famille.
- Copies de la carte d'identité de la veuve
- Actes de naissance des deux époux
- RIB
- Copies du dernier avis d'imposition.

Tous ces documents sont à demander au moment « où », car ils ne sont valables que 6 mois !

Tous ces documents seront à faire photocopier en 6 ou 8 exemplaires en fonction du nombre de caisses de retraite que vous avez. Copies certifiées conformes !!!

Il paraît que l'assistante sociale qui dépend de chaque DMD peut vous aider !!!! (pas vue !)

La déléguée AGPM vous contacte et éventuellement vient vous voir pour vous soutenir et vous seconder.

Le défunt : si vous avez des mots de passe sur le téléphone, l'ordi..... pensez à les laisser dans un endroit sûr mais accessible !...

Pour les accès internet à tous les dossiers, c'est mission impossible sur un autre ordinateur, donc autre adresse, et sans les codes et mots de passe.

Il faudra donc « qu'elle » se débrouille pour tous les changer.

La carte grise de la voiture !!! Si c'est possible la mettre aux 2 noms. Sinon il faudra la changer après de décès et la voiture entre dans la succession.

Le compte joint continue à fonctionner normalement, seuls sont gelés les comptes nominatifs (au nom du défunt) même avec une procuration !

Et puis patience, il faut entre 2 et 3 mois pour percevoir la pension de réversion.

En attendant, il y a intérêt à avoir de l'argent sur un compte à part.

Et pensez à appeler le siège de l'ANOCR qui saura très bien vous aider.



MARA ! S'ORGANISER DANS SA RECHERCHE D'EMPLOI : DE LA MÉTHODE AVANT TOUTE CHOSE !

Par **Didier SIMON** chargé de mission reconversion au sein du CA de l'ANOCR

M'appuyant sur les informations et autres outils proposés par l'association APEC (<https://www.apec.fr/>), je vous propose une série d'articles sur la recherche d'emploi. N'hésitez pas à aller sur le site de l'APEC et à profiter des prestations et conseils adaptés à chaque candidat...

STRUCTURER SES DÉMARCHES

Pour savoir où vous en êtes

Une recherche d'emploi efficace exige beaucoup de démarches : collecte d'infos pour nourrir vos candidatures (métiers, formations, offres d'emploi...), élaboration et optimisation de CV et de lettres de motivation, analyse des retours des recruteurs/employeurs, activation et développement de votre réseau... Mettez au point un **plan d'action** qui vous évitera de laisser des démarches en souffrance ou de vous disperser – planning, agenda, tableau de bord, emploi du temps...

Pour être plus rationnel

Un **emploi du temps** vous évitera de « zapper » les étapes que vous aimez le moins. Un exemple : ne cédez pas à la tentation de consacrer 80 % de votre temps à répondre aux offres d'emploi, alors que c'est grâce au **réseau** relationnel que 43 % des cadres décrochent un job...

Pour ne pas rater le coche

Le temps de la recherche d'emploi a ses délais propres, dont il vous faut tenir compte.

- Si vous envoyez une candidature spontanée à une entreprise, comptez une dizaine de jours avant de la relancer. Pour une annonce, n'attendez pas plus d'une semaine.
- Une candidature spontanée est périssable. La plupart des entreprises renouvellent leurs viviers de CV une ou deux fois par an.
- Après un entretien, le recruteur vous a indiqué qu'il reprendrait contact avec vous tel ou tel jour... Sans nouvelles de sa part, rappelez-le dans les deux jours qui suivent la date convenue. Il est tout à fait normal de

suivre sa candidature. Si vous n'aviez pas fixé de date, relancez le dans les quinze jours qui suivent l'entretien.

- Gardez en tête qu'entre la décision de recruter et l'entrée en fonction du candidat retenu, il peut s'écouler plusieurs mois... ce qui peut sembler interminable quand on est privé d'emploi !

Pour assurer le suivi de vos candidatures

Après chaque candidature, glissez dans un **dossier** tous les éléments que vous avez réunis sur l'entreprise, les CV, lettres de motivation et de relance, et la (les) réponse(s) reçue(s). Vous pourrez ainsi resituer immédiatement le recruteur quand il vous contactera, et préparer votre entretien plus facilement.

Grille conseils APEC pour votre évolution professionnelle. La grille est composée de 12 cartes illustrées :

- Déclaration** : Être recruté e par Delavare : « Nous recrutons et formons à SAP des personnes au chômage avec une forte expérience métier »
- Entretien** : "L'entretien est une situation déséquilibrée...mais tout s'équilibre"
- Savoir, et alors ?** : Saviez-vous, donnez un nouvel élan à votre vie professionnelle !
- Évaluer votre situation** : À quel moment devez-vous intervenir avec votre réseau ?
- Formation** : Labeliser sa maîtrise de l'anglais
- Équipé professionnel** : Plus votre réseau de contacts professionnels est riche, plus vous participerez aux opportunités des autres.
- Rémunération** : Suis-je payé e au juste prix, et comment le savoir ?
- Réseau professionnel** : Réseaux professionnels : avoir le bon profil...
- Réseaux sociaux** : Réseaux sociaux : que faut-il indiquer sur son profil ?
- Vie en entreprise** : Les vacances forspit tranquille
- Travailler autonomément** : Le management de soi-même en tant que consultant et son expérience pour les recrutements d'agences
- Partir à l'étranger** : Transition à l'étranger de l'acte au projet

Grille conseils APEC pour votre évolution professionnelle
<https://cadres.apec.fr/Emploi/Ma-carriere>

Pour affiner votre recherche d'emploi

Régulièrement, faites le **bilan de vos actions**, évaluez et analysez les retours des employeurs. Pourquoi cette candidature est-elle restée sans réponse ? Lors de votre dernier entretien, quels sont les aspects sur lesquels le recruteur a insisté, les points forts et les points faibles qui ont été mis en lumière ? Voir sur le site Mara un modèle de grille d'évaluation d'entretien (dans l'espace « ateliers »).

Pour préserver votre vie personnelle

Certes, la recherche d'emploi exige un **réel investissement**. Mais cela ne signifie pas que vous devez renoncer à toute vie privée ! Pour tenir la distance, prévoyez des temps de détente, de loisir, pour vous ressourcer et puiser l'énergie dont vous avez besoin. Cela vous permettra aussi de rester en prise avec l'extérieur.

N'oubliez pas !

Un peu de **méthode** facilitera vos recherches. C'est aussi la meilleure façon de garder le **moral**. Si vous avez une idée précise du chemin parcouru, des démarches que vous avez menées et de leur efficacité, vous resterez **combatif** et **professionnel**. Que de mots connus dans notre milieu !

LES 5 POINTS CLÉS DE L'ORGANISATION

Chercher un emploi impose de mener de front des actions très différentes, plus ou moins étalées dans la durée. Pour vous y retrouver, un suivi rigoureux et un emploi du temps carré sont nécessaires.

Equipez-vous

Vous avez besoin d'un coin à vous, d'un minimum d'espace et de tranquillité. Évitez les bouts de papiers volants en investissant dans des chemises, boîtes en carton, classeurs, bacs à courrier... Munissez-vous d'un téléphone avec répondeur et prévoyez des accès réguliers à un ordinateur connecté à Internet. Des évidences, mais toujours

utiles à rappeler, surtout en période de stress !

Planifiez votre emploi du temps

Sur un agenda ou un calendrier, notez les tranches horaires que vous consacrerez à telle ou telle tâche (recherche d'infos, rédaction de lettres, relances téléphoniques...). Vous y signalerez aussi les salons et manifestations professionnels qui peuvent vous intéresser et vos rendez-vous.

Créez un tableau de bord

Indispensable pour savoir où vous en êtes et ne pas laisser vos démarches en souffrance ! Sur un tableau (papier ou informatique), notez et datez vos envois de candidature et vos prises de contact avec des membres de votre réseau. Indiquez aussi les relances que vous prévoyez d'effectuer et les retours reçus.

Archivez vos candidatures.

Placez dans un dossier tous les éléments que vous avez réunis sur l'entreprise (secteur, taille, coordonnées, contacts...), votre candidature (CV, lettres de motivation et de relance), et la réponse reçue. Voir sur le site Apec.fr d'autres outils spécifiques pour gérer vos candidatures en ligne.

Faites le bilan de vos actions

Régulièrement, évaluez et analysez vos « retours sur investissement ». Ce retour d'expérience est indispensable pour tirer les leçons des démarches déjà entreprises et les adapter/améliorer pour la suite (RETEX).

RECHERCHE D'EMPLOI : OÙ TROUVER LES BONNES INFOS ?

Pour faire les bons choix professionnels, nourrir vos candidatures ou encore préparer vos entretiens d'embauche, ayez le réflexe d'**identifier l'information** dont vous avez besoin, et d'**aller la chercher** là où elle se trouve.



Sur un métier

- Les fédérations professionnelles délivrent beaucoup de pistes sur les types de métiers qu'elles recherchent et les formations nécessaires pour y accéder. La plupart des fédérations de grandes entreprises adhèrent au Medef (www.medef.fr), et celles de PME à la CPME (<https://www.cpme.fr/>).
- Les fiches "Métiers" sur www.apec.fr détaillent plus de deux cent fonctions et métiers, en mentionnant les fourchettes de rémunérations, les évolutions possibles et des témoignages... (<https://cadres.apec.fr/Emploi/Observatoire-de-l-emploi/Les-etudes-Apec-par-thematique/Metiers-et-competences>).
- Pensez aussi à l'espace Mara sur les métiers (<https://mara-anocr.com/course/view.php?id=23>).

Sur une entreprise

- Les annuaires professionnels, tels que Kompass (<https://fr.kompass.com/>), Sirène.fr (<http://www.sirene.fr/sirene/public/accueil>), ou encore les sites des CCI, vous dressent le portrait des principales entreprises, avec parfois une veille sur leur actualité.
- Les bilans et rapports d'activité sont très utiles pour savoir si une boîte va bien ou mal, si elle a des projets susceptibles d'entraîner des recrutements...
- Les sites Internet des entreprises. Incontournables avant tout envoi de candidature ou entretien de recrutement.
- Si vous cherchez des renseignements sur les sociétés françaises implantées à l'étranger ou vice-versa, adressez-vous à Business France, agence issue de la fusion de l'Agence

française pour le développement international des entreprises et d'UbiFrance (<https://www.businessfrance.fr/>).

Sur un secteur

- La presse professionnelle vous en dira long sur la santé d'un secteur, ses attentes, ses tendances... Pensez aussi aux rubriques "emploi", "éco" et "entreprises" de la presse généraliste.
- Sur le site public « entreprises.gouv.fr », vous trouvez bon nombres d'informations utiles et à jour (<https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels>).
- Sur Internet, des revues de presse proposent des veilles sur des secteurs économiques précis.
- Gardez un œil sur les communiqués de presse des entreprises, souvent disponibles sur leurs sites et sur les informations données par les branches professionnelles (par exemple sur le site de la DARES <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/les-portraits-statistiques-de-branches-professionnelles/>).

Sur le marché de l'emploi

- L'Apéc décrypte régulièrement les tendances du marché de l'emploi, par secteur et par métier. Vous pouvez aussi consulter chaque semaine les dossiers en ligne et archivés.
- Les CCI (Chambres de commerce et d'industrie) travaillent avec des observatoires et suivent de près le tissu économique régional et local.
- Bien sûr, Pôle emploi publie aussi périodiquement des informations sur le marché du travail et les emplois potentiels (<https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/accueil>).

Vous pouvez retrouver cet article et bien d'autres conseils et outils sur notre site Mara (<https://mara-anocr.com/>). Le prochain article abordera les meilleures techniques de prospection. A bientôt !

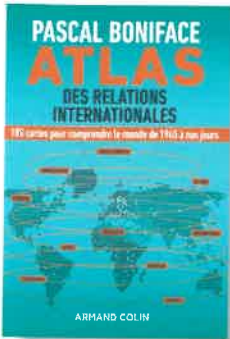
INFORMATIONS MARCHÉ DU TRAVAIL

Un accès simple et rapide aux informations du marché du travail : par un métier ou un secteur d'activité ou une région.

The image shows three screenshots of the Mara website's search interface, each with a different background color and title:

- Left screenshot (purple background):** Titled "S'INFORMER SUR UN MÉTIER". It includes a search bar with the text "Boulangier, infirmière, serveur" and a dropdown menu showing "Aucune zone sélectionnée". A "Lancer la recherche" button is at the bottom.
- Middle screenshot (blue background):** Titled "DÉCOUVRIR UN SECTEUR D'ACTIVITÉ". It includes a search bar with the text "Aucun secteur sélectionné" and a dropdown menu showing "Aucune zone sélectionnée". A "Lancer la recherche" button is at the bottom.
- Right screenshot (green background):** Titled "EXPLORER UNE RÉGION". It includes a search bar with the text "Aucune région sélectionnée" and a dropdown menu showing "Aucune région sélectionnée". A "Accéder au site régional" button is at the bottom.

Bibliographie



ATLAS DES RELATIONS INTERNATIONALES

100 cartes pour comprendre le monde de 1945 à nos jours

De Pascal Boniface

L'influence de l'Occident est-elle toujours dominante ?

Comment s'affirment les puissances émergentes que sont la Chine, l'Inde ou le Brésil ? Quel enjeu représentent les matières premières dans les relations internationales ?

Ce qui se produit sur la scène internationale

a de plus en plus de conséquences sur notre vie quotidienne. Pourtant, ces événements restent difficiles à appréhender. Pris dans le flux incessant de l'information, il n'est pas facile de distinguer l'essentiel de l'accessoire, de prendre le recul nécessaire pour maîtriser les codes d'une planète mondialisée et saisir ses enjeux.

D'une indéniable clarté pédagogique, Pascal Boniface livre une vision globale d'un monde complexe et en mutation, par un mélange de profondeur historique et de décryptage de l'actualité, afin de nous aider à en comprendre les multiples ressorts. Cet atlas propose 100 cartes, accessibles et élégantes, permettant de synthétiser les phénomènes majeurs des relations internationales.

Armand Colin - 168 pages - 25 €

En vente en librairie et sur le site internet de l'IRIS.



Mémoire des crimes de guerre

ORADOUR - SANT'ANNA DI STAZZEMA

10 juin 1944 - 12 août 1944

Approche comparée

Par Pascal Plas - Caterina Zomer

Oradour-sur-Glane 10 juin 1944, Sant'Anna di Stazzema 12 août 1944, deux crimes de guerre commis par des divisions SS en opération à l'encontre de populations civiles regroupées dans des bourgs ruraux qui jusque-là avaient été à l'écart de la guerre.

Deux drames terribles qui font dans le premier des cas 642 victimes, hommes, femmes et enfants, dans le second 394 morts établis (probablement près de 500 victimes au total) qui se sont déroulés selon des modalités très similaires : arrivée de la troupe, encerclement, regroupement des habitants dans des lieux clos, massacre, incendie et tentative de dissimulation des corps. Les mêmes faits, et pourtant deux processus judiciaires distincts, dans deux temporalités différentes (dernier procès en Italie en 2005), ce qui conduit au final à des constructions mémorielles singulières qui aujourd'hui s'incarnent dans deux hauts lieux de mémoire, l'un construit autour d'un gigantesque ensemble de ruines conservées et fréquentées par des dizaines de milliers de visiteurs, l'autre laissé en grand partie à la nature, réorganisé il y a peu en un parc de la paix, symbole de la souffrance de la population civile dans toutes les guerres.

Editions LAUAUZELLE - www.lavauzelle.com

BLOCUS DU QATAR : L'OFFENSIVE MANQUÉE

Guerre de l'information, jeux d'influence, affrontement économique

Par le général (2S) François CHAUVANCY

L'émergence des nouvelles technologies de l'information a permis de souligner le rôle que joue l'opinion publique internationale dans les conflits, ce dont les révolutions du printemps arabe sont un bon exemple. Les États majors de nombreux pays en ont tiré des leçons et développent désormais des stratégies dites hybrides, qui mêlent aux actions militaires traditionnelles des activités coercitives et subversives pour combler les lacunes des méthodes conventionnelles (diplomatiques, militaires, économiques), susceptibles d'être utilisées de façon coordonnée par des acteurs (étatiques ou non) en vue d'atteindre certains objectifs, sans que le seuil d'une guerre déclarée officiellement ne soit dépassé. C'est ainsi que des campagnes de désinformation massive faisant appel aux médias sociaux sont lancées pour tenter de contrôler le discours politique ou de radicaliser, recruter et diriger des acteurs agissant par procuration.

L'analyse des techniques de cyberguerre utilisées dans cette crise qui a débuté en 2017 permet de mieux comprendre le conflit opposant actuellement le Qatar à d'autres pays du Proche-Orient, dont l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. François Chauvancy, ancien général formé aux réflexions stratégiques de l'État major de l'OTAN, analyse ici ces guerres de l'information d'un genre nouveau et quels modes de réactions il est possible de leur opposer.

François Chauvancy, général de brigade (2S), est directeur des études du groupe Demos et directeur de la revue *Études* qui prépare aux concours de la Fonction publique. Il est consultant régulier dans les médias pour les conflits au Proche-Orient et tient une chronique mensuelle pour *Le Monde*. Il enseigne les problématiques de défenses et d'influence dans plusieurs universités. Il est également rédacteur du bulletin de l'ANOCR.

Editions HERMANN

Contact : Déborah BOLTZ : 01 45 57 57 86 - deborah.boltz@editions-hermann.fr

TOUTE UNE VIE DE COMBAT

Par le général Jacques PERRY

Le Général Jacques Perry livre dans cet ouvrage un vibrant et passionnant témoignage qui relate une époque marquée par les turbulences de l'histoire qu'il a lui-même vécu au cours d'une carrière particulièrement brillante mais atypique et ponctuée d'événements insolites. Il plonge ici le lecteur dans l'authenticité de ses aventures par un style alerte et savoureux.

ARTS ET ENERGIES - 9, rue Notre Dame des Anges

06110 LE CANNET - Tél : 06 81 51 42 31



**FRANCE
TERDITE**

LA FRANCE INTERDITE

Par Laurent OBERTONE

Enquête sur un sujet tabou : la disparition d'une nation

« L'immigration est une chance pour la France »

Voilà ce que l'on nous répète en boucle, depuis des décennies. Chirac, Sarkozy, Hollande et Macron ont tous prononcé cette

phrase. Et si on vérifiait ?

Pour la première fois, Laurent Obertone l'a fait. Pulvérisant le plus grand des tabous français, il révèle les chiffres de l'immigration, tous les chiffres, en détaille les causes, l'ampleur, l'évolution, et les conséquences. Sans concession, il répond à la question que nous nous posons tous : l'immigration a-t-elle vraiment rendu notre pays plus prospère, plus compétent, plus heureux, plus civique et plus sûr ?

Les Français ont le droit de savoir.

Au-delà des clivages politiques, ils ont le droit de savoir si cette France que l'on prétend meilleure et inéluctable a un avenir, et s'ils en feront partie. Ils ont le droit d'exiger un bilan transparent de ce « vivre ensemble », plutôt qu'en subir la perpétuelle apologie, plutôt que se voir ignorés, méprisés, criminalisés dans leurs inquiétudes.

Ce bilan, le voici enfin.

Après les best-sellers aux plus de 300 000 lecteurs La France Orange Mécanique et La France Big Brother, Laurent Obertone met un point final à sa trilogie d'investigations, et apporte avec La France Interdite son enquête majeure, la plus complète et la plus attendue jamais menée sur le sujet brûlant de l'immigration.

11 NOVEMBRE

Les soldats reconnus

Par Dominique Delort

En 2010 n'existait aucun hommage national à tous les Morts pour la France ! Rien pour tous ceux tombés en Afrique, au Mali, au Tchad, en Côte d'Ivoire et dans bien d'autres pays, en Afghanistan, au Liban, en Irak, dans les Balkans, toutes ces dernières années ! Rien pour ceux tombés en Algérie, en Indochine, en Corée, pendant toutes les campagnes de la deuxième guerre mondiale ! Rien...

En 15 mois le Comité National d'Entente, regroupant les grandes associations patriotiques et du monde combattant, a conçu et défendu un projet, subjugué les incertains, convaincu les incrédules, ignoré les indifférents, repoussé les hostiles, rallié les parlementaires, les plus hautes autorités de l'Etat, encouragé la majorité et l'opposition de l'Assemblée Nationale à voter ensemble une Loi unique en son genre. La première de l'histoire de France : l'hommage de la Nation à ses Soldats tombés pour elle. Enfin les Soldats Reconnus !

Le 11 novembre est la date qui s'est imposée à tous. C'était la plus belle, la plus emblématique, dans le respect du Soldat Inconnu !

Editions LAVAUZELLE - www.lavauzelle.com



Autour du corps

CORPS, DROIT ET MÉMOIRES

Sous la direction de Pascal Plas

Les Rendez-Vous de l'IIRCO (Institut international de Recherche sur la Conflictualité), manifestation annuelle qui se tient à la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges, permettent des « confrontations improbables » d'universitaires, d'experts, d'artistes autour d'une thématique spécifique.

Les Rendez-Vous de l'IIRCO qui ont été consacrés à la notion de corps, de droit et de mémoires abordée aussi bien par des juristes

que par des historiens, des psychanalystes, ainsi que des sociologues ont permis de mettre en valeur les travaux de chercheurs qui s'articulent autour de deux approches différentes mais complémentaires. Une partie des communications contenues dans ce volume se rapporte aux corps morts et aux cadavres, de l'Ancien Régime à nos jours (preuve, sanction, tentatives de destruction et dissimulation, exhumations, inhumation) ; une seconde partie ouvre le débat sur des aspects particuliers du corps et du droit, en revenant sur des processus mémoriels spécifiques (à travers l'art et la résilience, le souvenir gravé sur la peau, et l'écriture du corps vu par la psychanalyse).

Editions LAVAUZELLE - www.lavauzelle.com

LA BATAILLE DE PENANG

La première Guerre mondiale en Extrême-Orient

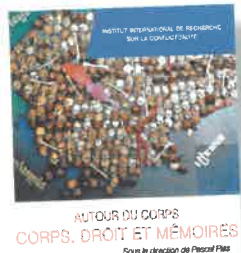
Par John R. ROBERTSON

De la guerre civile chinoise à la mutinerie de Singapour, La Bataille de Penang retrace les événements dramatiques du début de la Première Guerre mondiale en Asie, au moment où les forces navales de la Grande-Bretagne, de la France, de la Russie et du Japon expulsèrent les Allemands de leurs possessions coloniales en Extrême-Orient et dans le Pacifique.

C'est dans ce contexte qu'apparaît le combat d'arrière-garde de l'Emden, le croiseur allemand qui coula une vingtaine de navires marchands avant de rejoindre l'île de Penang, où il profita de la négligence des autorités portuaires pour détruire deux navires alliés, le Jemtchoug et le Mousquet. Les Britanniques mirent cette tragédie sur le compte des Russes et des Français. Deux semaines plus tard, le HMAS Sydney scella le sort de l'Emden. En parallèle, la montée en puissance de la marine japonaise et la prise de Tsingtao dressent le décor de la guerre sino-japonaise deux décennies plus tard.

Éditions Intervalles

2 rue Bleue 75009 Paris - Tél. 01 53 43 83 30
www.editionsintervalles.com



Vie de l'Association

GRUPEMENT DES ALPES MARITIMES

Le 14 juin dernier le groupement des Alpes-Maritimes a tenu son assemblée afin de mettre en place un nouveau bureau.

En effet le Lieutenant-Colonel FATTON est brutalement décédé en début d'année et, de ce fait, le groupement n'avait plus de président. Le Contre Amiral Jean AZZIS était présent en tant que référent pour le Sud-Est.

Les questions du bilan financier, de la difficile situation des effectifs et de la communication entre adhérents les plus isolés ont été évoquées au cours de cette assemblée.

Il a été procédé à l'élection du Colonel RONDEAU en tant que président du groupement. Une minute de silence a été observée à la mémoire des disparus de l'année.

Un verre de l'amitié et un repas commun ont suivi.

Le capitaine de frégate Gérard BESSE



GRUPEMENT DE DORDOGNE

JOURNÉE DE RENTRÉE

Notre journée de rentrée s'est déroulée au château de Fénelon. Nous étions une quarantaine de participants lors de cette journée.

Le château est situé au centre du triangle formé par les villes de Sarlat, Souillac et Gourdon. Il se dresse sur les hauteurs de la commune de Saint-Mondane d'où il domine les vallées de la Dordogne et de la Bouriane. Il est classé monument historique.

Le château a été la demeure natale de François de Salignac de la Motte Fénelon qui devint Archevêque de Cambrai mais est beaucoup plus connu sous son nom d'écrivain Fénelon qui vécut sous le règne de Louis XIV.



LA FORTERESSE FÉODALE ET SES TROIS ENCEINTES DÉFENSIVES

Le château de Fénelon dresse sa puissante architecture derrière trois enceintes fortifiées dont le système défensif a été gardé intact. La porte d'entrée était défendue par un premier châtelet.

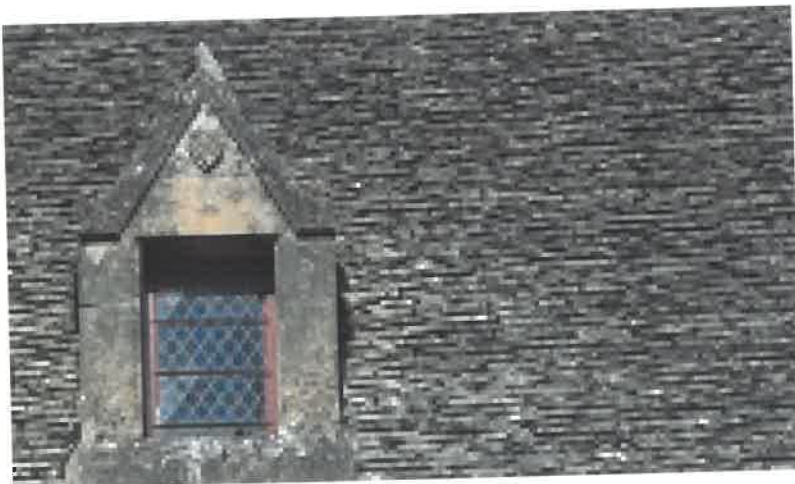
Les assaillants devaient alors contourner une deuxième enceinte défensive qui les laissait à découvert et les menait à un deuxième châtelet défendant l'accès au pied du château. La forteresse joua un rôle stratégique durant la guerre de Cent Ans et fut assiégée à maintes reprises.

PARTICULARITÉ REMARQUABLE DU CHÂTEAU : LA TOITURE EN LAUZES

Il est un des rares châteaux de la région à posséder une imposante toiture en lauzes qui nécessite une puissante charpente en châtaignier pour supporter le poids extrême de la pierre de lauze.

Après avoir parcouru la lice protégée et passé sous deux châtelets des gardes, on a découvert successivement :

- ✓ la cave voûtée, taillée dans la roche, présentant sa collection de cruches à huile de noix ;
- ✓ la cour d'honneur et son exceptionnel puits profond de 90 mètres ;
- ✓ les cuisines médiévales et tous ses ustensiles du XV^e au XIX^e siècle ;
- ✓ la grande salle Renaissance et ses tapisseries ;
- ✓ le petit cabinet de travail aux boiseries en noyer.
- ✓ la chambre de style Louis XIII où est né François de Salignac de la Mothe Fénelon ;
- ✓ l'antichambre et son mobilier d'apparat Louis XIV ;
- ✓ la chambre Louis XVI et ses magnifiques sièges estampillés en bois doré ;
- ✓ la chambre Premier Empire et ses souvenirs napoléoniens ;
- ✓ le mystérieux cabinet des curiosités ;
- ✓ la charpente du XV^e siècle de la Tour des Confitures ;
- ✓ la salle d'armes ;
- ✓ la chapelle où furent baptisés de très nombreux enfants de la famille de Salignac ;
- ✓ la caserne.



Vie de l'Association

REPAS À L'AUBERGE DU CANTOU

Le repas, a été pris à l'Auberge du Cantou qui se situe à Sainte-Mondane au pied du château de Fénelon en Dordogne.

(3) et (4)

Le président a pris la parole avant le repas pour annoncer que l'année prochaine, la journée de printemps remplacera celle de notre assemblée générale. La journée de rentrée servira de rendez-vous pour présenter le bilan de notre association ainsi que de compte-rendu de l'assemblée générale nationale.

Rendez-vous est donné, par notre président pour notre journée de printemps dans un lieu encore à définir.



GROUPEMENT
DE VENDÉE



Besoin d'un relais – un bureau à renouveler !

La Réunion de Groupement s'est déroulée comme traditionnellement dans les locaux de L'UNC de la Vendée.

Ce rassemblement avait mobilisé une bonne partie des adhérents toujours heureux de se retrouver, palabrant avant d'entrer et de s'asseoir, imposant une ouverture de séance retardée.

Rapidement le président, **le lieutenant-colonel J.-M. RUCHAUD** souhaitait la bienvenue aux participants, avec un grand regret, car notre président national, **le vice-amiral M. OLHAGARAY** n'avait pu rejoindre et ainsi, répondre à son invitation, pour cause de grève de la SNCF. Merci, au Service public !

Présence néanmoins de notre responsable régional le Général SIMON ; lequel malgré des problèmes de santé avait réussi à nous rejoindre. Merci également au président de l'ANOCR 44 d'avoir pris contact avec la Vendée, lui qui vient

Vie de l'Association



d'entamer sa responsabilité, en Loire Atlantique.

De manière inhabituelle, les autorités civiles s'étaient excusées, à l'exception du nouveau directeur de l'ONAC qui a bien voulu, en final, donner son avis sur le problème des associations, évoqué en séance, et leurs difficultés de recrutement. Les autorités militaires d'active étaient représentées : le CMFP de Fontenay le Comte et l'adjoint au Commandant de groupement de la Gendarmerie départementale.

Le déroulement de la séance suivait le programme habituel : l'accueil des nouveaux adhérents, mais aussi, malheureusement, évoquait les disparitions annuelles de camarades.

Par la suite, le président résumait l'assemblée générale nationale qui s'était

tenue cette année à Neuvy sur Barangeon, aidé en cela par les interventions du général SIMON (RIG du grand ouest) exprimant les difficultés des groupements, et toujours prêt nous assurer de l'aide à la reconversion, par l'intermédiaire d'Implic/ACTION et de MARA.

L'examen du fonctionnement du groupement vendéen était détaillé principalement par les responsables du bureau, notamment le trésorier, et M^{me} HENRY en charge des

veuves qui soulignait les actions entreprises à leur égard, en 2017/2018. En final, le président faisait part de sa décision de cesser ses fonctions, avec des regrets et une inquiétude, car en dépit de ses recherches et de correspondances, peu de camarades veulent reprendre le flambeau.

On peut se demander pourquoi le Président souhaite s'extraire des préoccupations permanentes du groupement ? Il pense, après 12 années, quand la routine s'installe, alors que le groupement à besoin d'un avenir plus adapté aux réalités des officiers retraités, il faut absolument une autre énergie.

Cependant, il garde espoir de trouver, avant le 1^{er} janvier 2019, un adhérent déterminé à **poursuivre l'esprit fraternel, et de le relayer auprès des anciens et des veuves de l'association vendéenne !**



NÉCROLOGIE

- 06. Alpes-Maritimes** : le Lieutenant-colonel **FATTON**, président du groupement depuis 17 ans, le 7 janvier 2018. M^{me} Francine **MORALES**, veuve du Lieutenant-colonel, le 17 janvier 2018. M^{me} Gisèle **FOURNIER**, veuve du commandant, le 14 avril 2018.
- 14-50-27-76. Normandie** : le Lieutenant-colonel Yves **GARCIN**, le 6 juillet 2018. Le Lieutenant-colonel Daniel **COULAUD**, le 19 août 2018.
- 18. Groupement du Cher** : le médecin en chef honoraire des armées Pierre **BOYER**, le 7 juin 2018. M^{me} Gisèle de **L'ESCALOPIER**, veuve du Lieutenant-colonel, le 8 août 2018.
- 24. Groupement de Dordogne** : le Lieutenant-colonel Marcel **LOIGEROT**, le 30 juillet 2018. Le Colonel Jacques de **BELLEFON**, le 4 juillet 2018. Le Lieutenant-colonel Georges **BOURDEAU**, le 31 janvier 2018.
- 25. Groupement de Franche-Comté** : le Chef d'Escadron Jean **DOYEN**, le 6 août 2018. Le Général de brigade Joseph **CANAL**, le 15 août 2018. Le Chef d'Escadron Fernand **STUDER**, le 30 juin 2018. M^{me} Nelly **BRICTET**, veuve du Capitaine, le 16 mars 2018. Le Capitaine Serge **BOUDOT**, le 18 mai 2018. Le Commandant Yves **GADOT**, le 2 octobre 2018.
- 30. GARD** - Le Colonel Jean **VION**, le 4 juillet 2018. Le Capitaine Lionel **GAUBIAC**, le 10 juillet 2018.
- 34-12-48. Hérault-Aveyron-Lozère** : M^{me} Christiane **BERTRAND**, veuve du Médecin en chef, en décembre 2017 ; M^{me} Elisabeth **BERNARD**, veuve du Colonel, le 21 janvier 2018. Le Capitaine Christian **BABARIN**. Le Général **NICAISE**. M^{me} Jacqueline **PIGEYRE**, veuve du Commandant. Le Lieutenant-colonel Alain **FERRUCCI**, le 5 août 2018. M^{me} Yvonne **HONNILH**, veuve du Commandant, le 7 août 2018. Le Colonel Roger **BAILLEZ**, le 12 août 2018. Le Lieutenant-colonel Zdzislaw **CZTERNASTEK**, le 10 septembre 2018. M^{me} Éliane **SCHIFFER**, veuve du Général le 19 septembre 2018. Le Colonel Jean-Marc **RENNER**, le 20 septembre 2018.
- 44. Loire-Atlantique** : Le Professeur en chef de l'enseignement maritime André **LE GALLOU**, le 9 avril 2018. Le Commandant Jean **QUIROUARD-FRILEUSE**, le 7 mai 2018. Le Commissaire Général Louis-Claude **THOER**, ancien président et président d'honneur du groupement, le 3 juin 2018. Le Lieutenant-colonel Claude **EGRON**, le 7 juin 2018.
- 49. Maine et Loire** : Le Général de brigade René **PARAVY**, le 7 juillet 2018.
- 64. Béarn et Soule** : M. le Colonel Jean-Louis **URDY**, président du groupement depuis 2010, le 3 septembre 2018.
- 65. Hautes Pyrénées** : Le Colonel Jean-Paul **HUBER**, le 12 septembre 2018.
- 75. Paris** : M^{me} le Commissaire Général de division Louise **COPPOLANI**, Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, Médaille des Palmes Académiques, Médaille Napoléon EMP des Français, Médaille des Chevaliers Pontificaux, le 08 septembre 2018.
- 83. VAR** : Le Lieutenant-colonel Jean **THORETTE**, le 5 juin 2018. Le Commissaire Colonel Charles **QUATRE-FAGES**, le 21 juin 2018. Le Lieutenant-colonel Gabriel **KRAUS**, le 24 juin 2018. Le Médecin Général Inspecteur Philippe **RENON**, le 28 juin 2018. Le Médecin en Chef Edmond **ARRIGHI**, le 4 août 2018.
- 86. Vienne** : Le Général Roland **BOCK**, Terre, Chevalier de la Légion d'Honneur, le 8 août 2018.

COMITE NATIONAL D'ENTENTE

des associations patriotiques
et du monde combattant

Le Président

Paris, le jeudi 20 septembre 2018

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République Française,
Palais de l'Elysée - Rue Saint-Honoré
75008 - PARIS

Le Comité National d'Entente (CNE), que je préside et qui représente plus de 40 associations patriotiques, d'anciens combattants et de victimes de guerre, soit environ 1 500 000 personnes, a suivi l'hommage que vous avez tenu à rendre personnellement à M^{me} Josette Audin et indirectement à son mari, Maurice. Ce rappel historique, plus de 60 ans après la mort tragique de Maurice AUDIN, a surpris bon nombre de membres de nos associations, qu'ils soient, ou non, des anciens de la Guerre d'Algérie ! Et une fois passé le moment d'étonnement pour les uns, voire de colère pour d'autres, et sans occulter la réalité des faits, je dois vous avouer que le déplacement du Chef des Armées a soulevé plus d'interrogations qu'il n'a apporté d'apaisements !

Faut-il que le Président de tous les Français parle de la Guerre d'Algérie, à travers un cas particulier, alors que les plaies ne sont pas encore refermées au sein de la communauté française ?

Parmi tous les métiers que le pouvoir politique a fait faire à l'armée française pendant 7 années, faut-il ne retenir que le plus sombre d'entre eux ?

Faut-il faire de Maurice Audin un héros national, oubliant ainsi qu'il trahissait sa patrie et l'armée française ?

Faut-il occulter que la bataille d'Alger, même si elle eut des heures sombres, a éradiqué le terrorisme qui frappait quotidiennement la population algéroise, permettant ainsi de sauver la vie de centaines d'innocents ?

Et s'il faut reconnaître la honte laissée par la torture de Maurice Audin, faut-il oublier de notre mémoire les centaines de Français kidnappés, torturés et assassinés et jamais retrouvés ?

S'il faut reconnaître les blessures de la France dans ce conflit, faut-il n'évoquer que la torture et passer sous silence le désarmement de milliers de Harkis, leur abandon sur ordre du gouvernement et leur massacre ?

Faut-il revenir sans cesse sur la Guerre d'Algérie, qui reste encore une blessure vive, dans la mémoire de l'Armée française, avec ses quelque 20.000 soldats morts pour une cause morte, cette guerre perdue malgré une bataille gagnée, ses harkis trahis en dépit des promesses faites et le drame causé par le putsch ?

Faut-il entreprendre un travail historique uniquement sur les disparus de la guerre d'Algérie, oubliant ainsi l'action humaine, sociale, sanitaire, éducative de pacification de la France dans ce pays ?

Faut-il rappeler la dimension tragique de la discipline en opérations, car tout ordre débute toujours par des mots, quelques lignes ou un geste, mais se traduit pour son exécutant par un acte qui l'engage, voire jusqu'à sa mort ?

Le Général d'armée (2s) Bruno DARY
Président du Comité National d'Entente



La Mutuelle santé du monde combattant ouverte à tous !

Sans limite d'âge, Sans questionnaire médical, Sans droit d'entrée

- Article L.212-1 (Ex article L.115), ONAC
- 100% Sécurité Sociale
- Surcomplémentaire
- Cristallisation des cotisations(1)
- Contrats collectifs pour employeurs

☎ 01 43 87 43 65
 ✉ contact@mutuelle-unc.fr
 🌐 www.mutuelle-unc.fr
 📍 5, rue du Havre 75008 Paris

Des Valeurs à partager



 Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

Nom :

Prénoms :

Adresse :

C.P. : Ville :

Fixe

Mobile

Email

ANOCR

Régime Général Régime Local

Situation de famille :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total 100 % partiel

Article L.115 oui / non oui / non

Ressortissant ONAC oui / non oui / non

Etes-vous titulaire d'une mutuelle ? oui / non oui / non

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.